

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 20

Offre de formation 2022-2023
Demande de modification des fiches filières de BUT 1^{ère} année

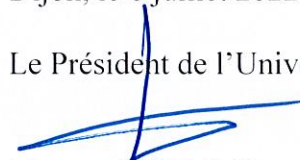
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 21 juin 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les modifications des fiches filières de BUT 1^{ère} année pour l'année 2022-2023.**

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Fiches filières BUT 1^{ère} année

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					BUT1 60 ECTS
Mention :	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALES DES ORGANISATIONS GACO					
Volume horaire étudiant :	189 h	337,5 h	171 h	h	150 h	697,5h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sylvie SIRE Maître de conférences ☎ 03.80.39.64.31 gaco-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GACO ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Yamina ALI ☎ 03.80.39.64.66 gaco-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON département GACO Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs

■ Le Bachelor Universitaire de Technologie Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) permet de former de futurs cadres intermédiaires en vue d'occuper des postes de gestionnaires polyvalents, d'assistants managers rattachés à la direction générale d'une PME-PMI ou à une direction fonctionnelle d'une organisation de grande taille (entreprises, administrations...).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les compétences développées durant la formation permettront aux diplômés d'accéder aux nombreux métiers de la gestion commerciale et administrative dans les domaines du commerce, de l'administration, des activités financières ou dans les secteurs culturel ou sportif. La formation offre aux titulaires du B.U.T. GACO de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le B.U.T. GACO est décliné avec trois blocs de compétences communs la première année, auxquels s'ajoutent des blocs de compétences propres à chaque parcours en année 2 et année 3.

Ainsi, quel que soit le parcours choisi, le titulaire du B.U.T. GACO sera formé :

- À la gestion d'un projet dans une organisation. Il sera capable de lire les éléments d'un cahier des charges, d'un budget, de respecter un cadrage, de générer des idées au travers d'ateliers de créativité et d'être force de proposition.

- Au pilotage interne de l'organisation. Il sera capable d'analyser l'environnement de l'organisation, de diagnostiquer les enjeux économiques, juridiques et environnementaux de l'organisation et d'évaluer la situation financière.

- À la conception d'une démarche marketing. Il sera capable d'analyser l'influence de l'environnement sur le fonctionnement du marché, d'identifier les acteurs du marché, d'élaborer le mix produit - prix - distribution – communication, de mettre en œuvre de façon adaptée et responsable les opérations de vente, de logistique et de transport pour déployer les activités de l'organisation sur le marché national et les marchés internationaux.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A l'issue de la première année de BUT, l'étudiant sera capable de :

- Participer à la réalisation d'un projet
- S'insérer dans le pilotage de l'organisation
- Participer à la démarche marketing

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Participer à la réalisation d'un projet	R1.10 - Expression et communication	1,5	10,5	4,5		16,5	CC	8		
	R1.02 - LV 1- Anglais	1,5	7	4,5		13	CC	9		
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	6		
	R1.05 - Fondamentaux de la comptabilité	7	8	0		15	CC	11		
	R1.05 - Culture juridique									
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie									
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	10		10	CC	8		
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	6	0	4,5		10,5	CC	13		
	R1.09 - Fondamentaux du marketing									
	R1.01 - PPP1	0	6	0		6	CC	5		
TOTAL RESSOURCES	16	39,5	23,5		79		60			
	SAÉ									
	S1.01 - Formaliser le projet d'une organisation	3	7	15	10	25	CC	40		
	Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0		
	TOTAL SAÉ	4,5	7	15	10	26,5		40		
TOTAL UE11		20,5	46,5	38,5	10	105,5		100		10
UE12	RESSOURCES									
Participer au pilotage interne de l'organisation	R1.10 - Expression et communication	0	1,5	1,5		3	CC	2		
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	7	4,5		11,5	CC	2		
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	2		
	R1.05 - Fondamentaux de la comptabilité	8	7	0		15	CC	12		
	R1.04 - Culture juridique	12	18	0		30	CC	18		
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	15	15	0		30	CC	18		
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	6		6	CC	1		
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	4,5	0	4,5		9	CC	2		
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	1,5	1,5	0		3	CC	1		
	R1.01 - PPP1	0	3	0		3	CC	2		
TOTAL RESSOURCES	41	61	16,5		118,5		60			
	SAÉ									
	S1.02 - Participer au pilotage d'une organisation	5	10	10	10	25	CC	25		
	S1.04 - Identifier les compétences professionnelles	0	0	10	10	10	CC	15		
	Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0		
	TOTAL SAÉ	6,5	10	20	20	36,5		40		
TOTAL UE 12		47,5	71	36,5	20	155		100		10
UE13	RESSOURCES									
Convevoir la démarche marketing	R1.10 - Expression et communication	0	1,5	1,5		3	CC	8		
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	4	1,5		5,5	CC	10		
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	2	0		2	CC	8		
	R1.04 - Fondamentaux de la comptabilité									
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	3,5		3,5	CC	8		
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel									
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	13,5	13,5	0		27	CC	22		
	R1.01 - PPP1	0	1,5	0		1,5	CC	4		
TOTAL RESSOURCES	13,5	22,5	6,5		42,5		60			
	SAÉ									
	S1.03 - Etablir le diagnostic marketing d'une organisation - Recueil de données	9	6	10	10	25	CC	40		
	Portfolio	2	0	0	0	2		0		
	TOTAL SAÉ	11	6	10	10	27		40		
TOTAL UE 13		24,5	28,5	16,5	10	69,5		100		10
TOTAL S1		92,5	146	91,5	40	330		300		30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
Participer à la réalisation d'un projet	R2.10 - Expression et communication	0	3,5	1,5		5	CC	12		
	R2.02 - LV 1- Anglais	1,5	6,5	5		13	CC	12		
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	12		
	R2.04 - Pilotage comptable des organisations									
	R2.06 - Société, organisation et développement durable									
	R2.07- Traitement de l'information	0	8	12,5		20,5	CC	12		
	R2.09 - Marketing d'étude	8	7	0		15	CC	5		
	R2.01- PPP 2	1,5	0	5,5		7	CC	7		
	TOTAL RESSOURCES	11	33	24,5		68,5		60		
		SAÉ								
	SAE2.01 - Participer à un projet transverse	1	3	0	20	4	CC	15		
	Portfolio	0	3	0	3	3		2		
	Stage							23		
	TOTAL SAÉ	1	6	0	23	7		40		
TOTAL UE21		12	39	24,5	23	75,5		100	10	
UE22	RESSOURCES									
Participer au pilotage interne de l'organisation	R2.10 - Expression et communication	1,5	9	4,5		15	CC	2		
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	10	3		13	CC	2		
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	2		
	R2.05 - Pilotage comptable et financier - Niveau 1	15	19,5	0		34,5	CC	12		
	R2.04 - Droit de l'entreprise	12	18	0		30	CC	12		
	R2.06 - Economie, organisations et développement durable	15	19,5	0		34,5	CC	12		
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	2		
	R2.08 - Management des organisations	13,5	16,5	0		30	CC	12		
	R2.09 - Marketing d'étude	5	5,5	0		10,5	CC	3		
	R2.01 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	1		
TOTAL RESSOURCES	63,5	109,5	13,5	0	186,5		60			
	SAÉ									
	SAE2.01 - Participer à un projet transverse	1	3	0	15	4	CC	10		
	Projet transverse									
	SAE2.02 Participer au pilotage d'une organisation - Etude concurrentielle	5	5	15	25	25	CC	13		
	Portfolio	0	3	0	3	3		2		
	Stage							15		
	TOTAL SAÉ	6	11	15	43	32		40		
TOTAL UE 22		69,5	120,5	28,5	43	218,5		100	10	
UE23	RESSOURCES									
Convevoir la démarche marketing	R2.10 - Expression et communication	1,5	5,5	3		10	CC	9		
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	1,5	2,5		4	CC	9		
	R2.03 - LV2- Allemand ou Espagnol ou Italien	0	2	0		2	CC	9		
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	12		
	R2.08 - Management des organisations									
	R2.09 - Marketing d'études	5	5,5	0		10,5	CC	16		
	R2.01 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	5		
TOTAL RESSOURCES	8	18	11,5	0	37,5		60			
	SAÉ									
	SAE2.01 - Participer à un projet transverse	1	1	0	15	2	CC	10		
	SAE2.03 - Mener une étude marketing	6	9	15	25	30	CC	13		
	Portfolio	0	4	0	4	4		2		
	Stage							15		
	TOTAL SAÉ	7	14	15	44	36		40		
TOTAL UE 23		15	32	26,5	44	73,5		100	10	
TOTAL S2		96,5	191,5	79,5	110	367,5		300	30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		189	337,5	171	150	697,5		600	60	
CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1 GENIE BIOLOGIQUE					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					BUT1
Mention :	Biologie Médicale et Biotechnologies GB BMB					
Volume horaire étudiant :	212 h	270 h	378 h		210 h	860h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Philippe GARNIER Professeur ☎ 03.80.39.65.41 gb-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GB Nasr-Eddine BENHADDOU ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne VEYNANTE ☎ 03.80.39.65.40 gb-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE département Génie Biologique Bd Dr Petitjean B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le bachelor universitaire de technologie Génie Biologique (B.U.T GB) est une formation de 3 ans, de technicien supérieur, assistant ingénieur accessible après le BAC. Ce diplôme développe une filière technologique menant au grade de licence (180 ECTS), reconnu au niveau national et au niveau européen.

Cette formation est conçue pour une insertion professionnelle immédiate et permet également des poursuites d'étude.

Le technicien supérieur, assistant ingénieur en biologie peut réaliser et analyser des expériences dans le domaine du vivant, rechercher, analyser et présenter des données, faire des propositions en réponse à une problématique biologique.

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Biologique parcours Biologie médicale et Biotechnologie prépare en 6 semestres des techniciens supérieurs ou des assistants ingénieurs polyvalents dans le domaine de la santé humaine et du bien-être, de la santé animale, ainsi que dans celui des biotechnologies.

Qu'il exerce dans un laboratoire ou dans une entreprise, le titulaire de ce diplôme possède les compétences techniques requises pour réaliser des examens ou des analyses biologiques, physico-chimiques ou biochimiques, effectuer des tests de contrôle des produits et intervenir en expérimentation animale in vivo et in vitro. Il maîtrise les techniques analytiques et biotechnologiques les plus modernes applicables à tous les types d'échantillons et s'adapte aux nouveaux outils technologiques.

Le BUT Génie Biologique parcours Biologie médicale et biotechnologie figure dans la liste des diplômes exigés pour le recrutement sur titre d'un technicien dans un laboratoire de biologie médicale, hospitalier ou privé. Il s'agit d'une profession de santé réglementée (Art. L.4352-2 du code de la santé publique). La possession du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins (décret n°80-987) est obligatoire pour pouvoir réaliser de tels prélèvements et est souvent exigée pour un recrutement en laboratoire de biologie médicale.

Le parcours s'organise en 5 compétences qui se développent sur 2 ou 3 années, avec des niveaux de complexité croissant au cours de la formation.

Deux compétences sont communes à tous les parcours du BUT Génie Biologique :

- Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie
- Expérimenter dans le génie biologique

Trois compétences sont spécifiques du parcours Biologie médicale et biotechnologie :

- Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé
- Réaliser des examens de biologie médicale
- Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

A l'issue de leur formation, les étudiants du parcours BMB pourront être recrutés dans les laboratoires d'analyses médicales privés et publics, l'établissement français du sang, les laboratoires d'assistance médicale à la procréation, les laboratoires d'anatomie et de cytologie pathologiques, les laboratoires de recherche publique (universités, Inserm, INRAE, CNRS...), le secteur Recherche et Développement des industries pharmaceutiques, parapharmaceutiques, biotechnologiques et cosmétiques, les services d'analyses et de contrôle ou encore dans la police scientifique.

Métiers visés en sortie de BUT :

Technicien supérieur ou assistant ingénieur

- De laboratoire de santé
- En biologie médicale
- En industries pharmaceutiques
- En industries cosmétiques
- En biotechnologies
- En expérimentation animale
- En Recherche et Développement
- Dans la police scientifique
- En laboratoire de contrôle et qualité
- Comme animateur qualité, sécurité, santé et environnement

Même si l'insertion professionnelle à BAC+3 est encouragée, le BUT Génie Biologique parcours Biologie médicale et biotechnologie permet également d'envisager des passerelles (à BAC+2 ou 3) pour de nombreuses poursuites d'études, dans les mêmes domaines et secteurs d'activités, en formation initiale ou par alternance.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie

Expérimenter dans le génie biologique

Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé

Réaliser des examens de biologie médicale

Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie :

- Préparer les réactifs, consommables, échantillons, matériels et installations pour l'analyse
- Appliquer un protocole opératoire individuellement ou collectivement
- Identifier les étapes critiques dans un protocole opératoire
- Communiquer les résultats sous la forme la plus appropriée

Expérimenter dans le génie biologique :

- Décrire de manière objective un phénomène naturel
- Identifier une problématique scientifique en distinguant une hypothèse d'une opinion
- Utiliser les outils adaptés à la réalisation d'une expérimentation
- Rendre compte des résultats d'une expérimentation de manière appropriée
- Identifier et référencer des documents scientifiques et techniques

Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé :

- Mettre en œuvre des procédures expérimentales d'études physiologiques
- Acquérir les gestes expérimentaux basiques sur l'animal de laboratoire
- Explorer les fonctions cellulaires, leur interaction au sein d'un tissu et cultiver des cellules

Réaliser des examens de biologie médicale :

- Mettre en œuvre les approches d'hématologie afin de réaliser un hémogramme et le groupage sanguin.
- Utiliser les techniques de bases en immunologie et réaliser les examens sérologiques les plus fréquents.
- Mettre en œuvre les approches courantes de microbiologie et biochimie médicale pour caractériser un échantillon biologique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Réaliser des analyses élémentaires	R1.01 Chimie générale et organique	5,5	13	12		30,5	CC	12	
	R1.02 Chimie organique-								
	R1.02 Biochimie structurale	14	7	12		33	CC	14	
	R1.03 Méthodologie de laboratoire et techniques analytiques	0	7	10		17	CC	5	
	R1.04 Microbiologie	8	3	10		21	CC	14	
	R1.08 Mathématiques	0	8	0		8	CC	4	
	R1.09 Statistiques	0	7	0		7	CC	4	
	R1.10 Outils informatiques	0	0	6		6	CC	4	
	R1.11 Expression Communication	0	0	3		3	CC	3	
	R1.12 Anglais	0	0	7		7	CC	4	
R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	1		
TOTAL RESSOURCES	27,5	45,5	60		133		65		
	SAÉ								
	SAE 1.1 Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	8	9	17	42	34	CC	45	
	Portfolio	0	1	0	8	1		0	
TOTAL UE11	TOTAL SAE	8	10	17		35		45	
TOTAL UE11	35,5 h CM Commun avec SAB	35,5	55,5	77	50	168	0	110	11
UE12	RESSOURCES								
Observer la variation d'un phénomène biologique	R1.05 Biologie cellulaire	11	3	0		14	CC	11	
	R1.06 Biologie et physiologie	5	5	12		22	CC	17	
	R1.07 Physique	0	17	10		27	CC	17	
	R1.08 Mathématiques	0	7	0		7	CC	4	
	R1.09 Statistiques	0	6,5	0		6,5	CC	4	
	R1.10 Outils informatiques	0	0	6		6	CC	4	
	R1.11 Expression Communication	0	0	3		3	CC	3	
	R1.12 Anglais	0	0	7		7	CC	4	
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	1	
TOTAL RESSOURCES	16	39	38		93		65		
	SAÉ								
	SAE1.2 Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	9	13	14	42	36	CC	45	
	Portfolio	0	1	0	0	1		0	
TOTAL UE 12	TOTAL SAE	9	14	14		37		45	
TOTAL UE 12	25 h CM Commun avec SAB	25	53	52	42	130	CC	110	11
UE13 BMB	RESSOURCES								
Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	R1.14 BMB Physiologie et expérimentation animale	15	5	10		30	CC	16	
	R1.15 BMB Biologie animale	0	8	4		12	CC	5,5	
	R1.11 Expression Communication	0	0	2		2	CC	1	
	R1.12 Anglais	0	0	4		4	CC	1	
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	15	13,5	20		48,5		24	
	SAÉ								
	SAE 1.3BMB Organiser et mettre en place une procédure d'expérimentation animale dans le cadre de la réglementation en vigueur	1	2	10	14	13	CC	16	
	Portfolio	0	1	0	0	1		0	
TOTAL UE 13	TOTAL SAE	1	3	10		14			
TOTAL UE 13		16	16,5	30	14	61,5		40	4
UE14 BMB	RESSOURCES								
Mettre en oeuvre les examens les plus courants en laboratoire de biologie médicale	R1.16 BMB Hématologie	8	6	7		21	CC	10,5	
	R1.17 BMB Immunologie	10	8	4		22	CC	11	
	R1.11 Expression Communication	0	0	2		2	CC	1	
	R1.12 Anglais	0	0	4		4	CC	1	
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	0,5	
TOTAL RESSOURCES	18	14,5	17		49,5		24		
	SAÉ								
	SAE 1.4MBMB Mettre en œuvre un examen de biologie médicale de première intention en hématologie et immunologie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention.	0	5	4	14	9	CC	16	
	Portfolio	0	1	0	0	1		0	
TOTAL UE14	TOTAL SAE	0	6	4		10			
TOTAL UE14		18	20,5	21	14	58,5		40	4
	TOTAL Ressources S1	76,5	112,5	135		324			
	TOTAL SAE S1	18	33	45		96			
TOTAL S1		94,5	145,5	180	120	420		300	30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
Réaliser des analyses élémentaires	R2.01 Chimie générale et organique	6	11	17		34	CC	17		
	R2.02 Chimie organique - SUPPRIMÉ									
	R2.02 Biochimie structurale et techniques analytiques - Biologie Moléculaire	10	5	6		21	CC	16		
	R2.03 Microbiologie	14	3	15		32	CC	16		
	R2.08 Statistiques	0	7	0		7	CC	4		
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	3		
	R2.10 Anglais	0	0	6		6	CC	3		
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	1		
	TOTAL RESSOURCES	30	27	46		103		60		
		SAÉ								
	Saé 2.1 Extraction, purification et dosage spectrophotométrique d'une molécule ou d'une famille de molécules issue d'un liquide biologique	2	17	16	28	35	CC	36		
	Portfolio	0	2	0	8	2	CC	4		
	TOTAL SAE	2	19	16		37				
	32 h CM Commun avec SAB	32	46	62	36	140		100		10
TOTAL UE21	RESSOURCES									
UE22	R2.04 Biologie cellulaire	6,5	2	3		11,5	CC	10		
Observer la variation d'un phénomène biologique	R2.05 Biologie et physiologie	13	3	8		24	CC	13		
	R2.06 Physique	0	8	17		25	CC	13		
	R2.07 Biochimie métabolique	14	7	0		21	CC	13		
	R2.08 Statistiques	0	6,5	0		6,5	CC	4		
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	3		
	R2.10 Anglais	0	0	6		6	CC	3		
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	1		
	TOTAL RESSOURCES	33,5	27,5	36		97		60		
	SAÉ									
	SAÉ 2.2 Mesurer la réponse d'un paramètre physiologique à un stimulus	4	10	22	28	36	CC	36		
	Portfolio	0	2	0	0	2	CC	4		
	TOTAL SAE	4	12	22		37				
TOTAL UE 22	37,5 h CM Commun avec SAB	37,5	39,5	58	28	135		100		10
UE23 BMB	RESSOURCES									
Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	R2.12 BMB Culture Cellulaire	5	6	9		20	CC	11		
	R2.13 BMB Bio Cell Complémentaire	5	4	3		12	CC	6		
	R2.14 BMB Physio + Expé animale	8	4	10		22	CC	11		
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	0,5		
	R2.10 Anglais	0	0	2		2	CC	1		
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	18	15	26		59		30		
	SAÉ									
	SAE 2.3BMB Cultiver des cellules dans le respect des BPL	9	2	12	8	23	CC	18		
	Portfolio	0	1	0	0	1	CC	2		
	TOTAL SAE	9	3	12						
TOTAL UE 23 BMB		27	18	38	8	83	CC	50		5
UE24 BMB	RESSOURCES									
Mettre en oeuvre les examens les plus courants en laboratoire de biologie médicale	R2.15 BMB Biochimie médicale	9	4	4		17	CC	13		
	R2.16 BMB Microbiologie médicale	4	7	16		27	CC	12		
	R2.17 BMB Organiser un examen de biologie médicale	4	0	0		4	CC	3		
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	0,5		
	R2.10 Anglais	0	0	2		2	CC	1		
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	17	12	24		53		30		
	SAÉ									
	SAE 2.4BMB Mettre en oeuvre un examen de biologie médicale de première intention en Biochimie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention	2	5	8	13	15	CC	9		
	SAE 2.5BMB Mise en oeuvre d'un examen cytotactériologique des urines	2	3	8	5	13	CC	9		
	TOTAL 2 SAÉ de l'UE 2.4 BMB	4	8	16	18	28		18		
	Portfolio	0	1	0	0	1	CC	2		
	TOTAL SAE	4	9	16						
TOTAL UE24 BMB		21	21	40	18	82		50		5
	TOTAL Ressources S2	98,5	81,5	132		312				
	TOTAL SAE S2	19	43	66		128				
TOTAL S2		117,5	124,5	198	90	440		300		30
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		212	270	378	210	860		600		60
	dont CM en commun avec SAB	130								

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1 GENIE BIOLOGIQUE					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					BUT1
Mention :	Science de l'Aliment et Biotechnologies GB SAB					
Volume horaire étudiant :	192 h	281 h	387 h		90 h	860 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Philippe GARNIER Professeur ☎ 03.80.39.65.41 gb-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GB Nasr-Eddine BENCHADDOU ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne VEYNANTE ☎ 03.80.39.65.40 gb-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Génie Biologique Bd Dr Petitjean B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Biologique (B.U.T GB) est une formation de 3 ans, de technicien supérieur, assistant ingénieur accessible après le BAC. Ce diplôme développe une filière technologique menant au grade de licence (180 ECTS), reconnu au niveau national et au niveau européen. Cette formation est conçue pour une insertion professionnelle immédiate et permet également des poursuites d'étude.

Le technicien supérieur, assistant ingénieur en biologie peut réaliser et analyser des expériences dans le domaine du vivant, rechercher, analyser et présenter des données, faire des propositions en réponse à une problématique biologique.

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) Génie Biologique parcours Sciences de l'aliment et biotechnologie (SAB) forme des techniciens supérieurs, des assistants ingénieurs polyvalents et autonomes, des chefs de projet ou d'équipe, ou des consultants dans les domaines très variés de l'agroalimentaire, la pharmaceutique, la cosmétique, les biotechnologies ou de la restauration collective. Par sa polyvalence, le diplômé du B.U.T SAB prend en charge des missions techniques ou réglementaires diverses en production, qualité, analyses ou recherche et développement.

Le parcours s'organise en 5 compétences qui se développent sur 2 ou 3 années, avec des niveaux de complexité croissant au cours de la formation.

Deux compétences sont communes à tous les parcours du BUT Génie Biologique :

- Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie
- Expérimenter dans le génie biologique

Trois compétences sont spécifiques du parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie :

- Animer le management de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité, et de l'Environnement en Industries Alimentaires et Biotechnologiques
- Organiser la production des aliments et des biomolécules
- Innover en sciences des aliments et biotechnologie

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le B.U.T. Génie Biologique parcours SAB conduit les diplômés à exercer leurs activités dans des structures très diverses telles que :

- Des laboratoires d'analyses et de contrôle publics ou privés,
- Des industries (agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, biotechnologiques, restauration collective)
- Des organismes de recherche et de développement publics ou privés,
- Des sociétés de prestation de service (analyses sensorielles, consultant qualité...)

Le B.U.T. Génie Biologique parcours SAB permet d'accéder à de nombreux métiers tels que :

- Technicien supérieur de laboratoire d'analyses et de contrôle, capable de mettre en œuvre des analyses complexes en microbiologie, chimie, physique et biologie moléculaire pour évaluer la qualité des produits dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité.
- Assistant ingénieur de recherche, compétent pour assurer la mise en œuvre d'expérimentation dans le cadre d'activités de recherche en biotechnologies, en sciences des aliments, en génie des procédés, ou par la participation à des programmes en sécurité alimentaire, en santé animale
- Animateur QHSE dont la mission est de faire vivre au quotidien les démarches d'amélioration continue relatives à la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement par le déploiement d'outils adaptés (mise en place d'audits internes, de formations, d'actions de communication ou de sensibilisation...)
- Assistant ou Responsable qualité (en fonction de la taille de l'entreprise), garant de l'application de la réglementation et de la politique qualité dans une entreprise
- Responsable d'atelier de production ou chef d'équipe, responsable de la conduite d'un processus de fabrication de produits alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques ou biotechnologiques depuis la conception jusqu'au conditionnement des produits finis, en gérant les matières premières, les déchets, les équipements, les moyens humains dans le respect des objectifs de délais et de coûts
- Assistant chef de projet en recherche et développement ou innovation : participation à des projets de conception de nouveaux produits, de modification des procédés de fabrication, de développement de procédés respectueux de l'environnement

L'insertion professionnelle à BAC+3 est l'une des vocations de la formation du BUT Génie Biologique parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB), mais le diplôme permet également d'envisager des poursuites d'études variées via éventuellement des passerelles à BAC+2 ou 3.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie :

Expérimenter dans le génie biologique :

Animer le management de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité, et de l'Environnement en Industries Alimentaires et Biotechnologiques

Organiser la production des aliments et des biomolécules

Innovier en sciences des aliments et biotechnologie

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie :

- Préparer les réactifs, consommables, échantillons, matériels et installations pour l'analyse
- Appliquer un protocole opératoire individuellement ou collectivement
- Identifier les étapes critiques dans un protocole opératoire
- Communiquer les résultats sous la forme la plus appropriée

Expérimenter dans le génie biologique :

- Décrire de manière objective un phénomène naturel
- Identifier une problématique scientifique en distinguant une hypothèse d'une opinion
- Utiliser les outils adaptés à la réalisation d'une expérimentation
- Rendre compte des résultats d'une expérimentation de manière appropriée
- Identifier et référencer des documents scientifiques et techniques

Animer le management de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité, et de l'Environnement en Industries Alimentaires et Biotechnologiques :

- S'approprier les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité
- Contrôler microbiologiquement les aliments et les bioproduits en appliquant les normes
- Contrôler les critères physico-chimiques des aliments et des bioproduits en appliquant les normes

Organiser la production des aliments et des biomolécules :

- Réaliser l'analyse fonctionnelle d'une ligne de production
- Utiliser les outils de contrôle et d'analyse de la production
- Identifier les filières et les produits

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Réaliser des analyses élémentaires	R1.01 Chimie générale et organique	5,5	13	12		30,5	CC	12		
	R1.02 Chimie organique — SUPPRIMÉ									
	R1.02 Biochimie structurale	14	7	12		33	CC	14		
	R1.03 Méthodologie de laboratoire et techniques analytiques	0	7	10		17	CC	5		
	R1.04 Microbiologie	8	3	10		21	CC	14		
	R1.08 Mathématiques	0	8	0		8	CC	4		
	R1.09 Statistiques	0	7	0		7	CC	4		
	R1.10 Outils informatiques	0	0	6		6	CC	4		
	R1.11 Expression Communication	0	0	3		3	CC	3		
	R1.12 Anglais	0	0	7		7	CC	4		
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	1		
TOTAL RESSOURCES	27,5	45,5	60		125,5		65			
	SAÉ									
	SAE 1.1 Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	8	9	17	42	34	CC	45		
	Portfolio	0	1	0	8	1		0		
	TOTAL SAE	8	10	17		35		45		
TOTAL UE11	40 h CM Commun avec SAB	35,5	55,5	77	0	160,5	0	110	11	
UE12	RESSOURCES									
Observer la variation d'un phénomène biologique	R1.05 Biologie cellulaire	11	3	0		14	CC	11		
	R1.06 Biologie et physiologie	5	5	12		22	CC	17		
	R1.07 Physique	0	17	10		27	CC	17		
	R1.08 Mathématiques	0	7	0		7	CC	4		
	R1.09 Statistiques	0	6,5	0		6,5	CC	4		
	R1.10 Outils informatiques	0	0	6		6	CC	4		
	R1.11 Expression Communication	0	0	3		3	CC	3		
	R1.12 Anglais	0	0	7		7	CC	4		
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	1		
TOTAL RESSOURCES	16	39	38		92,5		65			
	SAÉ									
	SAE1.2 Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	9	13	14	42	36	CC	45		
	Portfolio	0	1	0	0	1		0		
	TOTAL SAE	9	14	14		37				
TOTAL UE 12	25 h CM Commun avec SAB	25	53	52	0	129,5		65	11	

UE13 SAB		RESSOURCES								
Mettre en œuvre la réglementation pour assurer la sécurité des aliments et des bioproduits	R1.14 SAB Qualité et microbiologie alimentaire	9	9	3		21	CC	11		
	R1.16 SAB Microbiologie alimentaire-SUPPRIMÉ									
	R1.15 SAB Biochimie physico-chimie Alimentaires	4	7	10		21	CC	10,5		
	R1.11 Expression Communication	0	0	2		2	CC	1		
	R1.12 Anglais	0	0	4		4	CC	1		
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	13	16,5	19		48,5		24		
	SAÉ									
	SAE 1.3SAB Contrôler l'hygiène lors d'une production des aliments et/ou de bioproduits	3	4	2	14	9	CC	16		
	Portfolio	0	1	0	0	1		0		
TOTAL SAE	3	5	2		10					
TOTAL UE 13 SAB	16	21,5	21	0	58,5		24	4		
UE14 SAB		RESSOURCES								
Maîtriser l'environnement de production	R1.16 SAB Génie Alimentaire et Cosmétique	3	7	8		18	CC	9,5		
	R1.19 SAB Opérations Unitaires-									
	R1.17 SAB Physique Industrielle	0	12	13		25	CC	12		
	R1.11 Expression Communication	0	0	2		2	CC	1		
	R1.12 Anglais	0	0	4		4	CC	1		
	R1.13 PPP	0	0,5	0		0,5	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	3	19,5	27		49,5		24		
	SAÉ									
	SAE 1.4 SAB Préparer et mettre en œuvre une production alimentaire ou de bioproduit simple	9	0	4	14	13	CC	16		
	Portfolio	0	1	0	0	1		0		
TOTAL SAE	9	1	4		14					
TOTAL UE14	12	20,5	31	0	63,5		24	4		
TOTAL Ressources S1		59,5	120,5	144		324				
TOTAL SAE S1		29	30	37		96				
TOTAL S1		88,5	150,5	181	0	420		223	30	

CC : contrôle continu
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
Réaliser des analyses élémentaires	R2.01 Chimie générale et organique	6	11	17		34	CC	17		
	R2.02 Chimie organique- SUPPRIMÉ									
	R2.02 Biochimie structurale et techniques analytiques - Biologie Moléculaire	10	5	6		21	CC	16		
	R2.03 Microbiologie	14	3	15		32	CC	16		
	R2.08 Statistiques	0	7	0		7	CC	4		
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	3		
	R2.10 Anglais	0	0	6		6	CC	3		
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	1		
	TOTAL RESSOURCES	30	27	46		103		60		
	SAÉ									
Saé 2.1 Extraction, purification et dosage spectrophotométrique d'une molécule ou d'une famille de molécules issue d'un liquide biologique	2	17	16	28	35	CC	36			
Portfolio	0	2	0	8	2		4			
TOTAL SAE	2	19	16		37					
TOTAL UE21	48 h CM Commun avec SAB	32	46	62	36	140		100	10	

UE22	RESSOURCES								
Observer la variation d'un phénomène biologique	R2.04 Biologie cellulaire	6,5	2	3		11,5	CC	10	
	R2.05 Biologie et physiologie	13	3	8		24	CC	13	
	R2.06 Physique	0	8	17		25	CC	13	
	R2.07 Biochimie métabolique	14	7	0		21	CC	13	
	R2.08 Statistiques	0	6,5	0		6,5	CC	4	
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	3	
	R2.10 Anglais	0	0	6		6	CC	3	
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	1	
	TOTAL RESSOURCES	33,5	27,5	36		97		60	
	SAÉ								
SAÉ 2.2 Mesurer la réponse d'un paramètre physiologique à un stimulus	4	10	22	28	36	CC	36		
Portfolio	0	2	0	0	2	CC	4		
TOTAL SAE	4	12	22		38				
TOTAL UE 22	33,5 h CM Commun avec SAB	37,5	39,5	58	28	135		100	10
UE23 SAB	RESSOURCES								
Mettre en oeuvre la réglementation pour assurer la sécurité des aliments et des bioproduits	R2.12 SAB Qualité et sécurité des aliments	5	5	0		10	CC	6	
	R2.13 SAB Microbiologie alimentaire	6	0	5		11	CC	8	
	R2.15 SAB Biochimie physico-chimie Alimentaires	3	3	11		17	CC	8	
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	0,5	
	R2.10 Anglais	0	0	2		2	CC	1	
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	14	9	20		43		24	
	SAÉ								
SAE 2.3SAB Contrôler la conformité de paramètres microbiologiques et physico-chimiques des aliments et des bioproduits	2	2,5	15,5	10	20	CC	14		
Portfolio	0	1	0	0	1	CC	2		
TOTAL SAE	2	3,5	15,5		21				
TOTAL UE 23 SAB		16	12,5	35,5	10	64	CC	40	4
UE24 SAB	RESSOURCES								
Maîtriser l'environnement de production	R2.15 SAB Génie Alimentaire et Cosmétique	16,5	8	12		36,5	CC	19	
	R2.18 SAB Opérations Unitaires-SUPPRIMÉ								
	R2.16 SAB Physique Industrielle	0	17	16,5		33,5	CC	14	
	R2.09 Communication	0	0	2		2	CC	0,5	
	R2.10 Anglais	0	0	2		2	CC	1	
	R2.11 PPP	0	1	0		1	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	16,5	26	32,5		75		35	
	SAÉ								
SAE 2.4SAB Présenter un équipement de production alimentaire ou de bioproduits	1,5	5,5	18	16	25		23		
Portfolio	0	1	0		1	CC	2		
TOTAL SAE	1,5	6,5	18		26				
TOTAL UE24 SAB		18	32,5	50,5	16	101		60	6
	TOTAL Ressources S2	94	89,5	134,5		318			
	TOTAL SAE S2	9,5	41	71,5		122			
TOTAL S2		103,5	130,5	206	90	440		300	30
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		192	281	387	90	860		523	60
CC : contrôle continu	dont CM en commun avec BMB	130							
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout

refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	DROIT, ECONOMIE, GESTION					BUT1
Mention :	Gestion des Entreprises et des Administrations GEA					
Volume horaire étudiant :	150 h	407 h	142h	0 h	150 h	699 h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
M. Chadouli Si-Mohamed ☎ 03.80.39.64.71 gea-dir @ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GEA ☎ 03.80.39.64.72 christine.guyon@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.70 gea-sec @iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département GEA Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) dispense un enseignement à finalité professionnelle centré sur la gestion comptable et financière des entreprises privées ou publiques. Les parcours de deuxième et troisième année permettent aux étudiants de choisir une orientation.

Le Bachelor Universitaire de Technologie en « Gestion des Entreprises et des Administrations » forme en trois ans des professionnels à travers 4 parcours :

- Gestion Comptable Fiscale et Financière (GC2F) permet d'exercer dans des cabinets d'expertise comptable ou au sein d'un service comptable et financier d'une organisation
- Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance (CG2P) permet d'exercer dans les services de contrôle de gestion ou dans les services comptables et financiers des organisations
- Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH) permet d'exercer des fonctions d'assistantat en ressources humaines dans les organisations
- Gestion, Entrepreneuriat et Management d'Activités (GEMA) permet d'exercer des fonctions de gestion polyvalente dans les organisations qui peuvent conduire à la création ou la reprise d'activité.

Néanmoins la formation reste pluridisciplinaire et demande un bon niveau de culture générale.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les débouchés sont multiples et les diplômés peuvent occuper des emplois variés :

- dans les entreprises privées : services comptables, informatiques, financiers, personnels ;
- dans les banques et les assurances ;
- dans les cabinets : experts-comptables, conseil fiscal, conseil en ressources humaines ;
- dans la distribution et le commerce ;
- dans la fonction publique.

Il est à noter que le processus d'insertion dans la vie active est relativement rapide. Une enquête révèle que, 4 ans après l'obtention du DUT, 9 diplômés sur 10 occupent un emploi qu'ils considèrent comme définitif.

La réussite de l'insertion professionnelle n'exclut pas, pour les diplômés qui le souhaitent, la possibilité de poursuivre des études, soit dans des filières de type universitaire (Licence et Master dans les domaines de la gestion, des sciences économiques et de l'administration économique et sociale, Licence Professionnelle, IUP, etc.), soit dans une Ecole Supérieure de Commerce, soit en formation continue (DCG et DSCG par alternance, Diplômes du CNAM, INTEC, etc.), soit dans une Université étrangère avec laquelle l'IUT de Dijon-Auxerre a signé une convention de partenariat.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Le Bachelor Universitaire de Technologie en Gestion des Entreprises et des Administrations a pour ambition, à partir d'un socle pluridisciplinaire de connaissances générales et techniques, d'aider à la décision managériale en :

- Analysant les processus de l'organisation dans son environnement
- Identifiant et évaluant les critères de performance
- Etablissant des procédures juridiques, fiscales et comptables
- Identifiant et mesurant la création de valeur
- Pilotant la gestion des Ressources humaines au sein des organisations
- Appréhendant la gestion de projet, et la démarche entrepreneuriale
- Contribuant à la mise en place d'un système d'information efficace - Construisant une analyse critique

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

- Analyser les processus de l'organisation dans son environnement
- Aider à la prise de décision
- Piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée.

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (c'est à dire reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Identifier les processus de l'organisation	R1.01 Environnement Economique	9	15	0		24	CC	15		
	R1.02. Environnement juridique-Fondamentaux du droit	15	15	0		30	CC	15		
	R.113. Fondamentaux du Droit — Institutions publiques-françaises et européennes									
	R.114. Fondamentaux du Droit — Introduction au droit fiscal									
	R1.03 Ressources humaines	3,5	7,5	3		14	CC	11		
	R1.04 Management d'activités	10,5	7,5	0		18	CC	11		
	R1.05 Environnement sociologique	2,5	6	1,5		10	CC	6		
	R.121. Comptabilité									
	R.135. Aide aux apprentissages et à la réussite									
	R.137. Psychologie sociale									
	R1.15 PPP	0	0	3		3		2		
	TOTAL RESSOURCES	40,5	51	7,5		99		60		
		SAÉ								
	Portfolio	0	0	0	5	0	CC	0		
	SAé 1.01 : situer une organisation dans son environnement	4,5	10,5	0	15	15	CC	40		
TOTAL UE11		45	61,5	7,5	20	114		100	10	
UE12	RESSOURCES									
Identifier les éléments d'aide à la prise de décision	R.111. Environnement Economique									
	R.112. Fondamentaux du Droit - introduction au droit et droit des obligations									
	R.113. Fondamentaux du Droit — Institutions publiques-françaises et européennes									
	R114 Fondamentaux du Droit introduction au droit fiscal									
	R1.06 Fiscalité	3	7	2		12	CC	8		
	R.115. Ressources humaines									
	R.116. Management d'activités									
	R1.07 Comptabilité	9	22	15		46	CC	20		
	R1.08 Outils Mathématiques de gestion	4	10	8		22	CC	10		
	R1.09 Outils numériques de gestion	1,5	7,5	3		12	CC	15		
	R.131. CC1 - Expression - Communication									
	R.132. CC1 - Anglais appliqué aux affaires									
	R.133. CC1 - LV2 appliquée aux affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)									
	R.134. CC1 - Outils numériques de communication									
	R.135. Aide aux apprentissages et à la réussite									
	R.136. Outils et pilotage de l'organisation - Gestion de projets									
	R1.10 Finance	3	7	4		14	CC	5		
	R1.15 PPP	0	0	4		4	CC	2		
R.137. Psychologie sociale										
TOTAL RESSOURCES	20,5	53,5	36		110		60			
	SAÉ									
	Portfolio	0	0	0	5	0	CC	0		
	SAé1.02 Mettre en œuvre une organisation comptable et fiscale	4,5	10,5	0	15	15	CC	40		
TOTAL UE 12		25	64	36	20	125		100	10	

UE13	5							
Identifier les relations entre les parties prenantes	R.111. Environnement Economique							
	R.112. Fondamentaux du Droit – introduction au droit et droit des obligations							
	R.113. Fondamentaux du Droit – Institutions publiques- françaises et européennes							
	R.114. Fondamentaux du Droit – Introduction au droit fiscal							
	R.115. Ressources humaines							
	R.116. Management d'activités							
	R.122. Outils Mathématiques de gestion-							
	R.123. Outils numériques de gestion							
	R1.13 Expression - Communication	0	14	10,5		24,5	CC	15
	R1.14 Anglais appliqué aux affaires	0	9	12		21	CC	15
	R1.11 Gestion de projets	10	0	0		10	CC	5
	R1.12 Psychologie sociale	3	7	0		10	CC	7
	R1.AL.16 LV2 appliquée aux affaires (Allemand, Espagnol, Italien)	0	17	0		17	CC	8
	R1.AL.17 Outils numériques de communication	0	10	0		10	CC	8
	R1.AL.18 Aide aux apprentissages et à la réussite	0	10	9		19	CC	
	R1.AL.19 Marketing	3,5	7	0		10,5	CC	
	R1.15 PPP	0	0	3		3	CC	2
TOTAL RESSOURCES	16,5	74	34,5		125		60	
SAÉ								
SAé1.03 Construire une posture professionnelle	1,5	13,5	0	15	15	CC	40	
Portfolio	0	0	0	5	0	CC	0	
TOTAL SAÉ	1,5	13,5	0	20	15		40	
TOTAL UE 13	18	87,5	34,5	20	140		100	10
TOTAL S1	88	213	78	60	379		300	30

CC : contrôle continu
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE21	RESSOURCES								
Identifier les processus de l'organisation	R2.01 Environnement Economique	6	14	0		20	CC	17	
	R2.02 Environnement juridique	9	9	0		18	CC	17	
	R.213. Droit et vie des organisations : invitation à la fiscalité des personnes physiques								
	R2.03 Ressources humaines	5	11	2		18	CC	12	
	R2.04 Management d'activités	6	9	0		15	CC	12	
	R.221. Comptabilité : initiation aux travaux d'inventaire-								
	R.224. Contrôle de gestion-								
	R.225. Comptabilité : finance des organisations								
	R.231. Expression-Communication								
	R.232. Anglais des affaires								
	R.233. LV2 des affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)								
	R2.14 Projet Personnel et Professionnel	0	0	3		3		2	
	R.234. Outils numériques de communication-								
	TOTAL RESSOURCES	26	43	5		74		60	
	SAÉ								
	SAé 2.01: Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins	3	6	0	13	9	CC	15	
	SAé2.02 : Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation	1,5	3,5	0	14	5	CC	10	
Stage en entreprise	0	0	0	0	0		10		
Portfolio	0	0	0	3	0		5		
Total SAE	4,5	9,5	0	30	14		40	10	
TOTAL UE21	30,5	52,5	5	30	88		100		

UE22	RESSOURCES								
	R.211. Environnement Economique								
	R.212. Droit et vie des organisations : introduction au droit des affaires								
Identifier les éléments d'aide à la prise de décision	R2.05 Fiscalité	3	7	2		12	CC	7	
	R.214. Ressources humaines								
	R.215. Management d'activités								
	R2.06 Comptabilité : initiation aux travaux d'inventaire	9	18	9		36	CC	15	
	R2.07 Outils mathématiques de gestion	4	10	6		20	CC	8	
	R2.08 Outils numériques de gestion	0	10,5	4,5		15	CC	8	
	R2.09 Contrôle de gestion	3	15	4		22	CC	12	
	R2.10 Finance	3	3	5		11	CC	8	
	R.231. Expression-Communication								
	R.232. Anglais des affaires								
	R.233. LV2 des affaires (Allemand, Espagnol, Italien,- Espagnol grand débutant)								
	R.234. Outils numériques de communication-								
	R.236. Outils de pilotage- Gestion de projets-								
	R2.14 Projet Personnel et Professionnel	0	0	3		3			2
	R.237. Outils de pilotage- méthodes d'enquêtes								
	TOTAL RESSOURCES	22	63,5	33,5		119			60
		SAÉ							
	SAé 2.01: Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins	3	6	0	13	9	CC	15	
	SAé2.02 : Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation	1,5	3,5	0	14	5	CC	10	
	Stage en entreprise	0	0	0	0	0		10	
	Portfolio	0	0	0	3	0		5	
	Total SAE	4,5	9,5	0	30	14		40	
TOTAL UE 22		26,5	73	33,5	30	133		100	
UE23	RESSOURCES								
	R.211. Environnement Economique								
	R.212. Droit et vie des organisations : introduction au droit des affaires								
	R.213. Droit et vie des organisations : initiation à la fiscalité des personnes physiques								
	R.214. Ressources humaines								
	R222. Outils mathématiques de gestion								
	R.223. Outils numériques de gestion								
	R.225. Comptabilité : finance des organisations								
Identifier les relations entre les parties prenantes	R1.11 Psychologie sociale	1,5	6,5	2		10	CC	6	
	R2.12 Expression-Communication	0	11	9		20	CC	15	
	R2.13 Anglais des affaires		9,5	10,5		20	CC	15	
	R2.AL16 LV2 des affaires (Allemand, Espagnol, Italien)	0	9	0		9	CC	6	
	R2.AL17 Outils numériques de communication	0	8	0		8	CC	6	
	R.235. Aide à la réussite (en TP)								
	R2.AL20 Contrôle de gestion	0	8	0		8	CC	5	
	R2.AL21 Méthodologie d'enquêtes	0	8	0		8	CC	5	
	R2.14 Projet Personnel et Professionnel	0	0	4		4	CC	2	
	TOTAL RESSOURCES	1,5	60	25,5		87			60
		SAÉ							
		SAé 2.01: Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins	2	5	0	13	7	CC	15
	SAé2.02 : Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation	1,5	3,5	0	14	5	CC	10	
	Stage en entreprise	0	0	0	0	0		10	
	Portfolio	0	0	0	3	0		5	
	TOTAL SAE	3,5	8,5	0	30	12		40	
TOTAL UE 23		5	68,5	25,5	30	99		100	
TOTAL S2		62	194	64	90	320		300	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		150	407	142	150	699		600	

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE GMP					
Volume horaire étudiant :	102 h	344 h	384 h	0 h	180 h	830 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département Nicolas CRETON ☎ 03.80.39.64.91 gmp-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité BUT GMP ☎ 03.80.39.65.19 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.90 gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE - Département Génie Mécanique et Productique Boulevard Dr Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON cedex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les titulaires du BUT Génie Mécanique et Productique sont des généralistes des industries mécaniques quel que soit le secteur d'activité, capables d'assurer la mise sur le marché d'un nouveau produit au travers des trois premières étapes de son cycle de vie : conception pour définir le produit, industrialisation pour développer les procédés de fabrication et d'assemblage, et enfin organisation industrielle pour organiser des lignes de production. Cette polyvalence permet aux titulaires du diplôme de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et aux évolutions des métiers futurs.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires d'un BUT GMP exercent des fonctions d'experts métiers ou manager de proximité. Pour ces deux fonctions ils devront mettre en place des démarches de résolution et d'amélioration dans le domaine du GMP en collaborant avec les acteurs nécessaires.

Un diplômé du BUT GMP est un généraliste des industries mécaniques employable dans les secteurs suivants :

- Construction mécanique et machines-outils,
- Construction automobile et équipementiers,
- Constructions aéronautique, spatiale et équipementiers,
- Construction navale et équipementiers,
- Environnement et énergie,
- Nucléaire,
- Agro-alimentaire,
- Machinisme agricole,
- Secteur médical,
- Electroménager,
- Sports et loisirs,
- BTP et équipementiers,
- Déconstruction et recyclage.

Le BUT permet soit l'insertion professionnelle directe soit la poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur telles que des masters ou des écoles d'ingénieurs (voie d'admission « sur titre » ou voie parallèle), en particulier par alternance. Ces admissions ne sont pas de droit, mais sur étude de votre dossier, et les conditions d'accès à ces formations dépendent de chaque établissement.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Dans la pratique de leurs métiers les titulaires du BUT GMP peuvent :

- Déterminer les exigences technico-économiques industrielles à partir du besoin d'un client (spécifier).
- Déterminer la solution optimale, en réponse à ces exigences (développer).
- Concrétiser la solution technique retenue (réaliser)
- Gérer le cycle de vie du produit et du système de production (exploiter)

Ces quatre éléments de pratique s'appliquent aux trois familles de situations professionnelles (conception du produit, industrialisation du produit ou organisation industrielle) et constituent de fait les quatre compétences fondamentales communes à tous les diplômés du BUT GMP.

A partir de la deuxième année, trois compétences de spécialités sont proposées aux étudiants :

- Innovation pour l'industrie,
- Simulation numérique et réalité virtuelle,
- Management de process industriel

Ces compétences de spécialités permettent aux étudiants d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de spécialité qui répondra à leur projet personnel professionnel. Chaque étudiant choisira une compétence de spécialité parmi les trois proposées.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'acquisition des quatre compétences fondamentales (spécifier, développer, réaliser, exploiter) s'échelonnent sur trois années chacune correspondant à un niveau de compétence à valider par l'étudiant. Cette première année correspond au niveau 1 de chacune des compétences fondamentales. Elle ne prévoit pas de compétences de spécialités dont la formation ne débute qu'en deuxième année.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Spécifier les exigences Technico-économiques industrielles - Niveau 1 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	R1.03 - Sciences des Matériaux	4,5	6	8		18,5	CC	2		
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	2,5	14	6		22,5	CC	2		
	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	0	12		13,5	CC	1,5		
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie									
	R1.07 - Production - Méthodes	2	4,5	13,5		20	CC	1		
	R1.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	10	8		19,5	CC	1,5		
	R1.13 - Expression - Communication	0	10	6		16	CC	1		
	R1.14 - Langues	0	2	4		6	CC	1		
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel									
TOTAL RESSOURCES	12	46,5	57,5		116		10			
	SAÉ									
	SAE 1.01 - Analyse de produit grand public	1,5	4	4	15	9,5	CC	7		
TOTAL SAÉ	1,5	4	4	15	9,5		7			
TOTAL UE 11		13,5	50,5	61,5	15	125,5		17	8	
UE12	RESSOURCES									
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 1 - Proposer des solutions dans un cas simple	R1.01 - Mécanique	6	12	8		26	CC	3		
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	9,5	18	14		41,5	CC	4		
	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique									
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	8		15,5	CC	2		
	R2.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	10	6		17,5	CC	2		
	R1.13 - Expression - Communication									
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel									
	TOTAL RESSOURCES	18,5	46	36		100,5		11		
		SAÉ								
	SAE 1.02 - Modification d'un système mécanique	1,5	10	0	20	11,5	CC	8		
TOTAL SAÉ	1,5	10	0	20	11,5		8			
TOTAL UE 12		20	56	36	20	112		19	9	
UE13	RESSOURCES									
Concrétisation de la solution retenue - Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	2	20		23,5	CC	2,5		
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	8		15,5	CC	1		
	R1.07 - Production - Méthodes	4	9,5	26,5		40	CC	5		
	R1.08 - Métrologie	0	8	8		16	CC	1,5		
	R1.13 - Expression - Communication									
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel									
	TOTAL RESSOURCES	7	25,5	62,5		95		10		
		SAÉ								
		SAE 1.03 - De la maquette numérique au prototype physique	1,5	2	8	25	11,5	CC	7	
TOTAL SAÉ	1,5	2	8	25	11,5		7			
TOTAL UE 13		8,5	27,5	70,5	25	106,5		17	8	

UE14	RESSOURCES									
Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise	R1.13 - Expression - Communication	0	8	6		14	CC	2		
	R1.14 - Langues	0	12	8		20	CC	2		
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	6	8		14	CC	2		
	TOTAL RESSOURCES	0	26	22		48		6	0	
	SAÉ									
	SAE 1.04 - Découverte des métiers	1,5	0	0	12	1,5	CC	4		
	Portfolio	1	0	0	8	1	CC			
TOTAL SAÉ	2,5	0	0	20	2,5		4			
TOTAL UE14	2,5	26	22	20	50,5		10	5		
TOTAL S1	44,5	160	190	80	394,5		63	30		

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS		
UE21	RESSOURCES										
Spécifier les exigences Technico-économiques industrielles - Niveau 1 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	R2.03 - Sciences des Matériaux	6	6	8		20	CC	2			
	R2.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	0		7,5	CC	1			
	R2.07 - Production - Méthodes	4,5	8	20		32,5	CC	3			
	R2.13 Expression - Communication	0	8	6		14	CC	1			
	R2.14 : Langues	0	8	6		14	CC	1			
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel										
	TOTAL RESSOURCES	12	36	40		88		8			
SAÉ											
SAE 2.1 - Spécification des processus d'élaboration d'une pièce	1	4	0	12	5	CC	5				
Portfolio	0	0	0	1	0	CC	1				
TOTAL SAÉ	1	4	0	13	5		6				
TOTAL UE21	13	40	40	13	93		14	6			
UE22	RESSOURCES										
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 1 - Proposer des solutions dans un cas simple	R2.01 - Mécanique	6	20	6		32	CC	3			
	R2.02 - Dimensionnement des Structures	6	16	6		28	CC	3			
	R2.03 - Sciences des Matériaux										
	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	3	6	2		11	CC	1			
	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	6	14		21,5	CC	2			
	R2.09 - Organisation et Pilotage Industriel	4,5	8	4		16,5	CC	1			
	R2.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	8	14		23,5	CC	3			
	R2.13 - Expression - Communication										
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	6	6		12	CC	1			
	TOTAL RESSOURCES	22,5	70	52		144,5		14			
	SAÉ										
	SAE 2.02 Implantation d'un îlot robotisé de production	1	2	6	20	9	CC	4			
SAE 2.05 Conception d'une pièce de sécurité	1	2	4	7	7	CC	4				
Portfolio	0	0	0	2	0	CC	2				
TOTAL SAÉ	2	4	10	29	16		10				
TOTAL UE 22	24,5	74	62	29	160,5		24	11			

UE23	RESSOURCES										
Concrétisation de la solution retenue - Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	4,5	12	2		18,5	CC	2			
	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	6	14		21,5	CC	2			
	R2.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	0		7,5	CC	1			
	R2.07 - Production - Méthodes	6	10	20		36	CC	4			
	R2.08 - Métrologie	0	8	12		20	CC	2			
	R2.13 - Expression - Communication										
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel										
	TOTAL RESSOURCES	13,5	42	48		103,5		11			
	SAÉ										
	SAE 2.03 Fabrication d'une pièce unitaire	1	2	8	22	11	CC	4			
	SAE 2.05 Conception d'une pièce de sécurité	0	0	4	8	4	CC	2			
Portfolio	0	0	0	2		CC	2				
TOTAL SAÉ	1	2	12	32	15		8				
TOTAL UE 23	14,5	44	60	32	118,5		19			8	
UE24	RESSOURCES										
Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise	R2.07 - Production - Méthodes										
	R2.08 - Métrologie										
	R2.09 Organisation et Pilotage Industriel	3	6	4		13	CC	2			
	R2.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	8	14		23,5	CC	2			
	R2.13 - Expression - Communication	0	6	4		10	CC	1,5			
	R2.14 Langues	0	6	6		12	CC	1,5			
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel										
	TOTAL RESSOURCES	4,5	26	28		58,5		7			
	SAÉ										
	SAE 2.04 Pilotage production stabilisée	1	0	4	24	5	CC	4			
	Portfolio	0	0	0	2	0	CC	1			
TOTAL SAÉ	1	0	4	26	5		5				
TOTAL UE24	5,5	26	32	26	63,5		12			5	
TOTAL S2	57,5	184	194	100	435,5		69			30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)	102	344	384	180	830		132			60	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelors universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelors universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelors universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	INFORMATION COMMUNICATION					BUT1
Mention :	COMMUNICATION DES ORGANISATIONS COMOR					
Volume horaire étudiant :	100 h	424 h	198 h		150 h	722 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jezabel GUTIÉRREZ PEQUEÑO PR.AG. ☎ 03.80.39. ic-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT IC ☎ 03.80.39. yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne DUBARD ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le parcours « Communication des organisations » forme en trois ans des professionnels de la communication dont la tâche est de valoriser l'image d'organisations, en interne comme en externe. Ces spécialistes de la communication déterminent, accompagnent ou mettent en œuvre des politiques de communication. Pour cela, ils ou elles créent et réalisent des supports de communication sous différentes formes en fonction des publics visés. Dotés de compétences relationnelles, ils ou elles

sont capables de mettre en place des actions de communication et de relations avec les publics. Les communicants sont des créateurs de valeur par la diffusion et la promotion de l'information.

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
 - le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
 - la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
 - la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
 - un enseignement renforcé des langues
- Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation ouvre sur une large palette de métiers : les diplômés s'intègrent notamment dans les services de communication dans le secteur public comme dans le privé, les agences de communication, en agence de conseil...

Le détenteur d'un BUT Information-Communication parcours COMOR peut être recruté en tant que :

- Chargé.e de communication / Chargé.e de communication web
- Chargé.e des relations presse / des relations publics
- Chef.fe de projet événementiel
- Planneur stratégique
- Animateur.trice de communautés en ligne (*Community manager*)
- Webmaster éditorial
- Web designer

La poursuite d'études est un prolongement naturel de ce diplôme : de nombreux Masters sont accessibles aux étudiants du parcours COMOR (sur dossier) : ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la communication numérique, la communication d'influence, la communication internationale, la gestion de projet, le marketing, etc.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

L'obtention du BUT Information-Communication parcours « Communication des organisations » atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de la communication permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Concevoir une stratégie de communication
- Élaborer des moyens de communication (médias, *print*, numériques, événementiels)
- Piloter les relations avec les parties prenantes (prestataires, commanditaires, publics, usagers, clients...)

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours COMOR, le diplômé est en mesure de :

- Informer et communiquer en contexte préprofessionnel :
 - Réaliser une veille informationnelle en vue de préparer un dispositif d'information- communication
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication dans une approche générale et/ou de préparation à l'insertion professionnelle
 - Maîtriser les fonctionnalités et les logiques de base des différents outils et dispositifs de communication
 - Appréhender le rôle essentiel des technologies numériques dans les médiations sociales et culturelles
- Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations :
 - Identifier les dynamiques de transformation des sociétés d'un point de vue culturel, économique, social, sociétal
 - Se familiariser avec les notions et les concepts de l'information et de la communication pour appréhender les enjeux des sociétés contemporaines
 - Situer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement institutionnel
- Identifier les leviers d'une stratégie de communication :
 - Analyser et différencier les pratiques et les types de communication et de médias.
 - Faire l'expérience d'une construction de plan de communication
 - Identifier et différencier les secteurs et les marchés
 - Analyser les stratégies de communication d'organisations comparables
 - Identifier et sélectionner les types de ressources et de contraintes pour un projet
- Se familiariser avec les moyens de communication :
 - Identifier les moyens de communication (média, *print*, numérique, événementiel)
 - Utiliser les moyens de communication selon des tendances artistiques et culturelles
 - Utiliser les outils informatiques pour produire des documents simples
 - Produire des contenus audiovisuels répondant à un cahier des charges technique simple
- Initier la relation par la connaissance des parties prenantes et de leur environnement :

- Formaliser sa connaissance des parties prenantes dans une base de données
- Rechercher des éléments chiffrés (devis, budget, délais) pour encadrer la faisabilité d'un projet
- Analyser les besoins des parties prenantes pour adapter les solutions proposées

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme

[Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le *Bachelor* Universitaire de Technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11 Compétence commune MLP/COMOR Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	RESSOURCES								
	R1.01 Sciences Humaines et Sociales : Sociologie	8	7	0		15	CC	10	
	R1.02 Histoire des médias	10	0	0		10	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel	0	0	5		5	CC	4	
	R1.04 Etude des organisations	6	8	0		14	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille	0	5	5		10	CC	6	
	R1.06 Sciences de l'information et de la communication	15	0	0		15	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	39	20	10		69		44	
	SAÉ								
	S1.02 Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation	0	10	0	14	10	CC	26	
	Portfolio	0	0	0	2	0		0	
	TOTAL SAÉ	0	10	0	16	10		26	
	TOTAL UE11	39	30	10	16	79		70	7
UE12 Compétence commune MLP/COMOR Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	RESSOURCES								
	R1.06 Sciences de l'information et de la communication	7	0	0		7	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille	0	4	0		4	CC	6	
	R1.07 Expression écrite et orale	0	9	9		18	CC	6	
	R1.08 Anglais	0	9	9		18	CC	6	
	R1.09 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)	0	9	9		18	CC	6	
	R1.10 Web	0	3	10		13	CC	6	
	R1.11 Publication assistée par ordinateur (PAO)	0	6	6		12	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel	0	5	0		5	CC	4	
	R1.12 Informatique	0	4	8		12	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	7	49	51		107		54	
	SAÉ								
	S1.03 Défendre un projet à l'aide d'un document de présentation (en français et en langue étrangère)	0	12	0	14	12	CC	26	
Portfolio	0	0	0	2	0		0		
TOTAL SAÉ	0	12	0	16	12		26		
TOTAL UE 12	7	61	51	16	119		80	8	
UE13 Identifier les leviers d'une stratégie de communication	RESSOURCES								
	R1.13 Médias, usages et marchés	0	8	0		8	CC	3	
	R1.14 Organisations professionnelles	0	10	0		10	CC	7	
	R1.15 Communication des organisations	0	18	0		18	CC	7	
	R1.16 Gestion de projet	0	6	0		6	CC	3	
	R1.17 Étude des publics et des marchés	0	10	0		10	CC	7	
	TOTAL RESSOURCES	0	52	0		52		27	
	SAÉ								
S1.03 Étudier et comparer les stratégies de communication de deux organisations	0	10	0	8	10	CC	23		
Portfolio	0	0	0	2	0				
TOTAL SAÉ	0	10	0	10	10		23		
TOTAL UE 13	0	62	0	10	62		50	5	

UE14		RESSOURCES								
Se familiariser avec les moyens de communication	R1.11 Publication assistée par ordinateur (PAO)	0	6	4		10	CC	3		
	R1.12 Informatique	0	4	4		8	CC	3		
	R1.10 Web	0	3	2		5	CC	3		
	R1.13 Médias, usages et marchés	0	10	0		10	CC	7		
	R1.18 Culture graphique	0	14	0		14	CC	7		
	R1.19 Outils numériques - Infographie	0	6	6		12	CC	4		
	TOTAL RESSOURCES	0	43	16		59		27		
SAÉ										
	S1.04 Concevoir et produire un cahier de tendances	0	10	0	7	10	CC	23		
	Portfolio	0	0	0	2	0		0		
	TOTAL SAÉ	0	10	0	9	10		23		
TOTAL UE14		0	53	16	9	69		50	5	
UE15		RESSOURCES								
Initier la relation par la connaissance des parties prenantes et de leur environnement	R1.14 Organisations professionnelles	0	8	0	0	8	CC	5		
	R1.16 Gestion de projet	0	6	0	0	6	CC	7		
	R1.17 Étude des publics et des marchés	0	8	0	0	8	CC	5		
	R1.20 Écrit et oral spécifiques	0	10	8	0	18	CC	8		
	R1.21 Traitement des données	0	9	6	0	15	CC	5		
	TOTAL RESSOURCES	0	41	14	0	55		30		
	SAÉ									
	S1.07 Exploiter des données pour analyser des publics et leurs pratiques	0	10	0	7	10	CC	20		
	Portfolio	0	0	0	2	0		0		
	TOTAL SAÉ	0	10	0	9	10		20		
TOTAL UE15		0	51	14	9	65		50	5	
TOTAL S1		46	257	91	60	394		300	30	

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	RESSOURCES et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21										
RESSOURCES										
Compétence commune MLP/COMOR Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R2.01 Sciences Humaines et Sociales : Sémiologie, Culture visuelle	20	0	0		20	CC	12		
	R2.02 Economie générale	10	8	0		18	CC	9		
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel	0	0	5		5	CC	5		
	R2.04 Droit - Droit du travail	10	8	0		18	CC	9		
	R2.05 Culture Générale et Humanités	8	6	0		14	CC	7		
	TOTAL RESSOURCES	48	22	5		75		42		
	SAÉ									
	S2.01 Analyser les évolutions d'un objet info-communicationnel	0	4	0	7	4	CC	5		
	S2.02 Décrire l'environnement socio-économique et juridique d'une organisation	0	4	0	8	4	CC	6		
	Portfolio	0	0	0	3	0	CC	7		
	Stage	0	0	0	0	0	CC	10		
	TOTAL SAÉ	0	8	0	18	8		28		
TOTAL UE21		48	30	5	18	83		70	7	
UE22										
RESSOURCES										
Compétence commune MLP/COMOR Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	R2.06 Expression écrite et orale	0	14	6		20	CC	9		
	R2.07 Anglais	0	14	6		20	CC	8		
	R2.08 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)	0	14	6		20	CC	8		
	R2.09 Image et son	0	9	6		15	CC	6		
	R2.10 Culture numérique	6	10	0		16	CC	6		
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel	0	5	0		5	CC	5		
	TOTAL RESSOURCES	6	66	24		96		42		
SAÉ										
	S2.01 Analyser les évolutions d'un objet info-communicationnel	0	4	0	8	4	CC	5		
	S2.02 Décrire l'environnement socio-économique et juridique d'une organisation	0	4	0	7	4	CC	6		
	Portfolio	0	0	0	3	0	CC	7		
	Stage	0	0	0	0	0	CC	10		
	TOTAL SAÉ	0	8	0	18	8		28		
TOTAL UE22		6	74	24	18	104		70	7	

UE23	RESSOURCES									
Identifier les leviers d'une stratégie de communication	R2.11 Plan de communication	0	10	10		20	CC	9		
	R2.12 Comportement des consommateurs	0	6	10		16	CC	9		
	R2.13 Gestion de projet	0	3	6		9	CC	6		
	R2.14 E-réputation	0	10	0		10	CC	6		
	R2.15 Veille concurrentielle	0	8	0		8	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	0	37	26		63		36		
	13									
	S2.03 Réaliser un plan de communication	0	4	0	15	4	CC	9		
	Portfolio	0	0	0	3	0		6		
	Stage	0	0	0	0	0		9		
TOTAL SAE	0	4	0	18	4		24			
TOTAL UE 23	0	41	26	18	67		60	6		
UE24	RESSOURCES									
Se familiariser avec les moyens de communication	R2.16 Création graphique	0	0	14		14	CC	10		
	R2.17 Audiovisuel spécifique	0	0	14		14	CC	10		
	R2.18 Outils collaboratifs	0	10	0		10	CC	10		
	TOTAL RESSOURCES	0	10	28		28		30		
	SAÉ									
	S2.04 Produire une chronique audiovisuelle	0	6	0	20	6	CC	8		
	Portfolio	0	0	0	3	0		6		
	Stage	0	0	0	0	0		6		
	TOTAL SAE	0	0	0	23	0		20		
	TOTAL UE24	0	16	28	23	34		50	5	
UE25	RESSOURCES									
Se familiariser avec	R2.19 Étude des besoins des parties prenantes	0	0	20		20	CC	14		
	R2.13 Gestion de projet	0	0	4		4	CC	8		
	TOTAL RESSOURCES	0	0	24		24		22		
	SAÉ									
	S2.03 Réaliser un plan de communication	0	6	0	10	6	CC	8		
	Portfolio	0	0	0	3	0		8		
	Stage	0	0	0	0	0		12		
	TOTAL SAE	0	6	0	13	6		28		
	TOTAL UE25	0	6	24	13	30		50	5	
	TOTAL S2		54	167	107	90		300	30	
TOTAL NIVEAU 1	PN : 722h	100	424	198	150		600	60		
	dont CM en commun avec MLP	100								

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019.

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de *Bachelor* Universitaire de Technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le *Bachelor* Universitaire de Technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le *Bachelor* Universitaire de Technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au *Bachelor* Universitaire de Technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « *Bachelor* Universitaire de Technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	INFORMATION COMMUNICATION					BUT1
Mention :	MÉTIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE MLP					
Volume horaire étudiant :	152 h	382 h	191 h	0 h	182 h	725 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jezabel GUTIÉRREZ PEQUEÑO PR.AG. ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT IC ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne DUBARD ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Information-Communication Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif du B.U.T. Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP) est de former des professionnels ayant des compétences spécifiques en matière de développement d'offres culturelles, de mise en place de dispositifs de médiation ou de vente en direction des publics ou des clients, et de gestion de structures culturelles aussi bien publiques que privées.

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
- le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
- un enseignement renforcé des langues.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation ouvre sur une large palette de métiers : du côté des bibliothèques, les diplômés MLP peuvent occuper des emplois dans la fonction publique territoriale (médiathèques municipales ou départementales), la fonction publique d'État (bibliothèques universitaires, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'Information, etc.) et quelques bibliothèques privées (bibliothèques d'entreprise). Ils ont pour mission de constituer et de valoriser des fonds imprimés, numériques ou spécialisés (littérature jeunesse, fonds musicaux ou vidéos, ...). Leurs pratiques professionnelles sont de plus en plus tournées vers les usagers et l'accueil de leurs publics. Dans les musées et services du patrimoine, les besoins s'accroissent, la gestion des collections s'informatise, les centres de documentation et services pédagogiques se développent, les actions de communication et de médiation prennent de l'importance ; face aux enjeux de la valorisation du patrimoine numérique, matériel et immatériel, ainsi qu'au développement du tourisme culturel, les conservateurs ont ainsi besoin d'assistants qualifiés aux connaissances actualisées.

Le BUT Information-Communication parcours MLP permet de se présenter aux concours de la fonction publique d'État ou territoriale :

- concours d'Etat de bibliothécaire-adjoint spécialisé
- concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- concours d'Etat et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société.

Le détenteur d'un BUT Information-Communication parcours MLP peut également être recruté en tant que :

- responsable de la programmation culturelle
- représentant(e) d'édition
- chargé(e) de promotion
- assistant(e) d'édition
- secrétaire d'édition
- assistant(e) à la direction des ventes

- gestionnaire des droits en maison d'édition
- libraire-conseil en surface de vente
- responsable des ventes aux collectivités, etc.

De nombreux Master de la discipline ou, plus largement, dans les filières ouvertes sur la médiation culturelle, sont accessibles aux étudiants du parcours MLP (sur dossier) et sont un prolongement naturel du diplôme : ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la littérature jeunesse, la valorisation culturelle et touristique du patrimoine, l'édition, la commercialisation du livre, les archives, la médiation de l'exposition, etc.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé du BUT Information-Communication parcours MLP est capable de cerner les enjeux de la médiation culturelle, maîtrise les techniques et technologies de diffusion des produits culturels et de valorisation du patrimoine, connaît les cadres réglementaires et juridiques, fait preuve de culture générale, de curiosité intellectuelle ainsi que d'un grand sens de l'organisation et du service. Il est en mesure de répondre aux besoins des publics et des marchés en fonction des politiques culturelles, des territoires et des stratégies d'établissement. Il est polyvalent et capable de s'adapter, voire d'anticiper les évolutions rapides du domaine d'exercice.

L'obtention du BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de la communication et de l'action culturelle permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Développer une offre culturelle
- Organiser des dispositifs de médiation, de communication ou de vente
- Gérer une organisation culturelle

Le BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine forme des médiateurs spécialisés dans la promotion et la diffusion du livre, des revues et autres types de documents (sonores, vidéos, électroniques), ainsi que de fonds patrimoniaux. Ils peuvent travailler à la constitution et à la gestion d'un fonds en bibliothèque, prendre en charge une librairie, participer à la diffusion et à la production éditoriale dans une maison d'édition, ou assurer la médiation d'un fonds dans les musées. Il participe à des événements professionnels ou interprofessionnels (expositions, salons...). Il doit s'adapter aux évolutions des technologies numériques et aux nouveaux usages qui en découlent. Les diplômés seront des professionnels spécialisés dans un ou plusieurs secteurs du champ de la culture et auront une très bonne connaissance du milieu interprofessionnel dans lequel s'exercera leur compétence.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours MLP, le diplômé est en mesure de :

- Info-communiquer en contexte préprofessionnel :
 - Réaliser une veille informationnelle en vue de préparer un dispositif d'information- communication
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication dans une approche générale et/ou de préparation à l'insertion professionnelle
 - Maîtriser les fonctionnalités et les logiques de base des différents outils et dispositifs de communication
 - Appréhender le rôle essentiel des technologies numériques dans les médiations sociales et culturelles
- Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations :
 - Identifier les dynamiques de transformation des sociétés d'un point de vue culturel, économique, social, sociétal
 - Se familiariser avec les notions et les concepts de l'information et de la communication pour appréhender les enjeux des sociétés contemporaines
 - Situer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement institutionnel
- Contribuer au développement d'une offre culturelle :
 - Évaluer l'écosystème des domaines culturels, ses acteurs, ses logiques et son évolution historique
 - Interroger les littératures et l'histoire culturelle (histoire de l'art, histoire du patrimoine)
 - Manier les outils professionnels et leurs fonctionnalités essentielles (SI, bases informatiques, logiciels)
 - Reconnaître les enjeux de la connaissance sociologique des publics de la culture
 - Appliquer les politiques culturelles des organisations pour développer l'offre
 - Différencier les étapes de la conception et de la production éditoriales, multi-supports
- S'approprier des dispositifs de médiation :
 - Se situer dans l'organisation de la diffusion des produits et services culturels (commercialisation des livres numériques et imprimés...)
 - Décrire l'offre par les métadonnées (découvrir les différentes bases de données, leur intérêt et leur portée, ainsi que les métadonnées y figurant, en saisir globalement les enjeux pour les usages professionnels)
 - Appréhender les logiques de mise en espace de l'offre (ranger, classer, identifier les pôles, etc.)
 - Se sensibiliser au relationnel clients et usagers pour être à même d'accueillir, de conseiller ou de vendre un bien culturel, et ce, avec bienveillance et professionnalisme
 - Identifier les supports, médias et canaux de communication ainsi que les diverses situations de communication et d'interaction où ils sont mobilisés

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Resources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Compétence commune MLP/COMOR Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R1.01 Sciences Humaines et Sociales : Sociologie	8	7	0		15	CC	10	
	R1.02 Histoire des médias	10	0	0		10	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel	0	0	5		5	CC	4	
	R1.04 Etude des organisations	6	8	0		14	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille	0	5	5		10	CC	6	
	R1.06 Sciences de l'information et de la communication	15	0	0		15	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	39	20	10		69		44	
	SAE								
	S1.01 Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation	0	10	0	14	10	CC	26	
	S1.02 Synthèse documentaire								
Portfolio	0	0	0	2	0		0		
TOTAL SAÉ	0	10	0	16	10		26		
TOTAL UE11		39	30	10	32	79		70	7
UE12	RESSOURCES								
Compétence commune MLP/ICOMOR Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	R1.06 Sciences de l'information et de la communication	7	0	0		7	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille	0	4	0		4	CC	6	
	R1.07 Expression écrite et orale	0	9	9		18	CC	6	
	R1.08 Anglais	0	9	9		18	CC	6	
	R1.09 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)	0	9	9		18	CC	6	
	R1.10 WEB	0	3	10		13	CC	6	
	R1.11 Publication assistée par ordinateur (PAO)	0	5	8		13	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel	0	5	0		5	CC	4	
	R1.12 Informatique	0	5	8		13	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	7	49	53		109		54	
SAÉ									
S1.02 Défendre un projet à l'aide d'un document de présentation (en français et en langue étrangère)	0	12	0	14	12	CC	26		
S1.04 Concevoir des documents de présentation									
Portfolio	0	0	0	2	0		0		
TOTAL SAÉ	0	12	0	14	12		26		
TOTAL UE 12		7	61	53	14	121		80	8
UE13	RESSOURCES								
Contribuer au développement d'une offre culturelle	R1.13 Initiation à la socio-économie du livre et du patrimoine	20	0	0		20	CC	14	
	R1.14 Initiation à la littératures et à l'histoire culturelle	15	0	5		20	CC	14	
	R1.15 Paysage culturel et éditorial	17	0	5		22	CC	11	
	R1.16 Conception graphique	0	0	20		20	CC	9	
	TOTAL RESSOURCES	52	0	30		82		48	
	SAE								
S1.05 Suivre l'actualité du livre et du patrimoine	0	12	0	10	12	CC	32		
Portfolio	0	0	0	3	0		0		
TOTAL SAE	0	12	0	13	12		32		
TOTAL UE 13		52	12	30	13	94		80	8

UE14	RESSOURCES									
S'approprier des dispositifs de médiation	R1.17 Données et documents	0	16	8		24	CC	11		
	R1.18 Mise en espace de l'offre	0	20	0		20	CC	11		
	R1.19 Gestion de projet	0	12	5		17	CC	9		
	R1.20 Communication des organisations culturelles	0	15	0		15	CC	11		
	TOTAL RESSOURCES	0	63	13		76		42		
	SAÉ									
	R1.06 Découvrir des lieux culturels	0	10	0	12	10	CC	28		
	Portfolio	0	0	0	3	0				
	TOTAL SAÉ	0	10	0	15	10		28		
TOTAL UE14		0	73	13	15	86		70	7	
TOTAL S1		98	176	106	74	380		300	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21	RESSOURCES										
Compétence commune MLP/COMOR Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R2.01 Sciences Humaines et Sociales : Sémiologie, Culture visuelle	20	0	0		20	CC	12			
	R2.02 Economie générale	10	8	0		18	CC	9			
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel	0	0	5		5	CC	5			
	R2.04 Droit - Droit du travail	10	8	0		18	CC	9			
	R2.05 Culture Générale et Humanités	8	6	0		14	CC	7			
	TOTAL RESSOURCES	48	22	5		75		42			
	SAÉ										
		S2.01 Analyser les évolutions d'un objet info-communicationnel	0	4	0	7	4	CC	5		
		S2.02 Décrire l'environnement socio-économique et juridique d'une organisation	0	4	0	8	4	CC	6		
		Portfolio	0	0	0	3	0		7		
	Stage	0	0	0	0	0		10			
	TOTAL SAÉ	0	8	0	18	8		28			
TOTAL UE21		48	30	5	36	83		70	7		
UE22	RESSOURCES										
Compétence commune MLP/COMOR Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	R2.06 Expression écrite et orale	0	14	6		20	CC	9			
	R2.07 Anglais	0	14	6		20	CC	8			
	R2.08 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)	0	14	6		20	CC	8			
	R2.09 Image et son	0	9	6		15	CC	6			
	R2.10 Culture numérique	6	10	0		16	CC	6			
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel	0	5	0		5	CC	5			
	TOTAL RESSOURCES	6	66	24		96		42			
	SAÉ										
		S2.01 Analyser les évolutions d'un objet info-communicationnel	0	4	0	8	4	CC	5		
		S2.02 Décrire l'environnement socio-économique et juridique d'une organisation	0	4	0	7	4	CC	6		
	Portfolio	0	0	0	3	0		7			
	Stage	0	0	0	0	0		10			
	TOTAL SAE	0	8	0	18	8		28			
Total UE22		6	74	24	18	104		70	7		

UE23	RESSOURCES										
Contribuer au développement d'une offre culturelle	R2.11 Socio-économie du livre et du patrimoine	0	15	5		20	CC	13			
	R2.12 Littérature et histoire culturelle	0	19	5		24	CC	18			
	R2.13 Projet scientifique et culturel	0	16	0		16	CC	10			
	R2.14 Fabrication du livre et de l'exposition	0	11	0		11	CC	7			
	TOTAL RESSOURCES	0	61	10		71	CC	48			
	SAÉ										
	S2.03 Concevoir un événement ou une médiation	0	6	0	23	6	CC	12			
	Portfolio	0	0	0	4	0		8			
Stage	0	0	0	0	0		12				
TOTAL SAE	0	6	0	27	6	CC	32				
TOTAL UE 23	0	67	10	27	77		80			8	
UE24	RESSOURCES										
S'approprier des dispositifs de médiation	R2.15 Gestion de projet	0	2	10		12	CC	6			
	R2.16 Outils et techniques professionnels dédiés	0	2	18		20	CC	12			
	R2.17 Relation Client ou Accueil du public	0	7	10		17	CC	12			
	R2.18 Ecriture et publication web	0	12	0		12	CC	9			
	R2.19 Création et production graphique en milieu culturel	0	4	8		12	CC	9			
	TOTAL RESSOURCES	0	27	46		73	CC	48			
	SAÉ										
	S2.03 Concevoir un événement ou une médiation	0	8	0	22	8	CC	12			
Portfolio	0	0	0	5	0		8				
Stage	0	0	0	0	0		12				
TOTAL SAE	0	8	0	27	8		32				
TOTAL UE24	0	35	46	27	81		80			8	
TOTAL S2	54	206	85	108	345		300			30	
TOTAL NIVEAU 1	152	382	191	182	725		600			60	
CC : contrôle continu	dont CM en commun avec COMOR										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation	100										

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	INFORMATIQUE DIJON					
Volume horaire étudiant :	122 h	346 h	382 h	0 h	168 h	850 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Christophe Cruz Professeur ☎ 03.80.39.64.51 iq-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 dante.parini@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT INFO Nasr-Eddine BENHADDOU ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.50 info-sec-dij@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE - Département Informatique Boulevard Petitjean BP 17867 21078 DIJON cedex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les départements Informatique des IUT forment en trois ans les informaticiens qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques répondant aux besoins de transformation numérique des organisations. Le technicien supérieur en informatique exerce son activité

au sein des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels, des DSI des entreprises (banques, assurances, grande distribution, industrie, plateformes e-commerce...) et des administrations. Il met ses compétences spécialisées en informatique au service des entreprises (finance, comptabilité, ressources humaines, logistique, production, etc). À l'issue de la formation, l'informaticien diplômé exerce ses missions de manière autonome, ou peut, dans une structure importante, travailler sous la direction d'un chef de projet.

La formation s'appuie sur l'acquisition de savoirs fondamentaux en développement informatique et web par l'apprentissage de langages de programmation les plus utilisés, en administration des systèmes et réseaux, en bases de données et en conduite de projets ; l'accent est mis sur la communication écrite et orale, y compris en langue anglaise, et sur l'importance du travail en groupe pour intégrer une équipe projet.

Les titulaires du B.U.T. Informatique compétents sur les plans technique et méthodologique, sont également sensibilisés aux problématiques actuelles (sécurité des données, cloud computing, intelligence artificielle...), aux questions sociétales, juridiques, éthiques et environnementales liées aux usages du numérique.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le B.U.T. informatique permet d'exercer une activité dans le secteur public ou privé, notamment dans les ESN (Entreprises de Services du Numérique).

Les domaines sont variés : télécommunications, banques, assurances, grande distribution, industries, défense, éditeurs de logiciels...

Quelques exemples de métiers :

- Concepteur-développeur (mobile, web, IOT, jeux vidéo, d'applications etc.)
- DevOps
- Testeur
- Lead developer (selon les secteurs et les technologies)
- Développeur Big Data, administrateur de bases de données
- Intégrateur ou paramétreur/ gestionnaire de progiciels/applications
- Scrum master
- Administrateur outils système réseau,
- Architecte informatique et infrastructure logicielle,
- Technico-commercial de solutions informatiques matérielles ou logicielles,

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

À l'issue d'un tronc commun regroupant un socle de six compétences, quatre parcours sont proposés permettant ainsi à l'étudiant d'approfondir sa formation :

Parcours « Réalisation d'applications : conception, développement, validation »

Ce parcours se concentre sur le cycle de vie du logiciel : de l'expression du besoin du client, à la conception, à la programmation, à la validation et à la maintenance de l'application. Il forme aux métiers de concepteur-développeur d'applications (mobile, web, Internet des objets, jeux vidéo...).

Parcours « Déploiement d'applications communicantes et sécurisées »

Les activités de ce parcours s'articulent autour de deux axes : l'installation, la configuration des systèmes d'exploitation, le déploiement et la sécurisation de réseaux d'une part, l'installation et la configuration de

services applicatifs ainsi que le développement d'applications client-serveur répondant aux exigences d'une organisation d'autre part. Elles regroupent les métiers chargés de créer l'environnement de travail et de communication d'une entreprise, tels qu'administrateur système et réseaux, DevOps ou chargé de la sécurité.

Parcours « Administration, gestion et exploitation des données »

Ce parcours regroupe les connaissances permettant d'administrer des entrepôts de données et visualiser ces dernières pour développer des applications décisionnelles. Il conduit au métier d'administrateur de bases de données ou de gestionnaire de grandes masses de données.

Parcours « Intégration d'applications et management du système d'information »

Les activités associées à ce parcours sont liées au développement, à l'intégration d'applications et aux fonctions d'assistance au pilotage de projets de transformation numérique des organisations afin de former des intégrateurs fonctionnels et/ou techniques et des paramétreurs de progiciels intégrés (ERP).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences acquises en fin de première année sont les six suivantes et de niveau 1 :

- Réaliser un développement d'application ;
- Optimiser des applications ;
- Informatiques Administrer des systèmes informatiques communicants complexes ;
- Gérer des données de l'information ;
- Conduire un projet ;
- Travailler dans une équipe informatique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme

[Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE1.1	RESSOURCES								
Développer des applications informatiques simples	R1.01 Initiation au développement	8	16	22		46	CC	42	
	R1.02 Développement d'interfaces web	1	4	0		5	CC	12	
	R1.10 Anglais	0	4	5		9	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	9	24	27		60		60	
	SAÉ								
	S1.01 Implémentation d'un besoin client	1	4	2	12	7	CC	40	
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1		0	
	TOTAL SAE	1	4	3	12	8		40	
TOTAL UE1.1		10	28	30	12	68	0	100	5
UE1.2	RESSOURCES								
Appréhender et construire des algorithmes	R1.01 Initiation au développement	8	16	22		46	CC	24	
	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	2	5	3		10	CC	6	
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement								
	R1.06 Mathématiques discrètes	5	10	4		19	CC	15	
	R1.07 Outils mathématiques fondamentaux	4	10	10		24	CC	15	
	TOTAL RESSOURCES	19	41	39		99		60	
SAÉ									
	S1.02 Comparaison d'approches algorithmiques	1	2	2	12	5	CC	40	
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1		0	
	TOTAL SAE	1	2	3	12	6		40	
TOTAL UE 1.2		20	43	42	12	105		100	5
UE1.3	RESSOURCES								
Installer et configurer un poste de travail	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	2	5	3		10	CC	21	
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	2	4	20		26	CC	21	
	R1.10 Anglais	0	4	5		9	CC	12	
	R1.11 Bases de la communication	0	4	4		8	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	4	17	32		53		60	
SAÉ									
	S1.03 Installation d'un poste pour le développement	1	2	4	12	7	CC	40	
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1		0	
	TOTAL SAE	1	2	5	12	8		40	
TOTAL UE 1.3		5	19	37	12	61		100	5

UE1.4		RESSOURCES								
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R1.05 Introduction aux bases de données et SQL	8	16	20		44	CC	36		
	R1.06 Mathématiques discrètes	5	10	4		19	CC	18		
	R1.09 Introduction à l'économie durable et économique	2	8	2		12	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	15	34	26		75		60		
	SAÉ									
	S1.04 Création d'une base de données	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1		0		
	TOTAL SAE	1	4	3	12	8		40		
TOTAL UE1.4		16	38	29	12	83		100	5	
UE1.5		RESSOURCES								
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	6		7	CC	18		
	R1.08 Introduction à la gestion des organisations	4	5	4		13	CC	27		
	R1.11 Bases de la communication	0	6	2		8	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	5	11	12		28		60		
	SAÉ									
	S1.05 Recueil de besoins	1	4	4	12	9	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1		0		
	TOTAL SAE	1	4	5	12	10		40		
TOTAL UE1.5		6	15	17	12	38		100	5	
UE1.6		RESSOURCES								
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	6		7	CC	5		
	R1.08 Introduction à la gestion des organisations	4	5	4		13	CC	11		
	R1.09 Introduction à l'économie durable et économique	2	8	2		12	CC	11		
	R1.10 Anglais	0	4	6		10	CC	11		
	R1.11 Bases de la communication	0	6	2		8	CC	11		
	R1.12 Projet professionnel et personnel	0	6	6		12	CC	11		
	TOTAL RESSOURCES	7	29	26		62		60		
	SAÉ									
	S1.06 Découverte de l'environnement économique et écologique	1	2	4	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1		0		
	TOTAL SAE	1	2	5	12	8		40		
TOTAL UE1.6		8	31	31	12	70		100	5	
TOTAL S1		65	174	186	72	425		600	30	
CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

SEMESTRE 2		CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
COMPETENCE	Ressources et SAÉ								
UE2.1	RESSOURCES								
Développer des applications informatiques simples	R2.01 Développement orienté objets	4	11	12		27	CC	21	
	R2.02 Développement d'applications avec IHM	2	2	6		10	CC	21	
	R2.03 Qualité de développement	1	1	7		9	CC	12	
	R2.13 Communication technique	0	3	2		5	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	7	17	27		51		60	
	SAÉ								
	S2.01 Développement d'une application	2	6	4	16	12	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2		2	
	TOTAL SAE	2	6	6	16	14		40	
TOTAL UE2.1		9	23	33	16	65		100	5
UE2.2	RESSOURCES								
Appréhender et construire des algorithmes	R2.01 Développement orienté objets	4	11	12		27	CC	15	
	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	3	5	5		13	CC	12	
	R2.07 Graphes	3	6	6		15	CC	21	
	R2.09 Méthodes numériques	1	4	8		13	CC	12	
	TOTAL RESSOURCES	11	26	31		68		60	
	SAÉ								
	S2.02 Exploration algorithmique d'un problème	1	6	4	16	11	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2		2	
	TOTAL SAE	1	6	6	16	13		40	
TOTAL UE 2.2		12	32	37	16	81		100	5
UE2.3	RESSOURCES								
Installer et configurer un poste de travail	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	3	5	5		13	CC	36	
	R2.05 Introduction aux services réseaux	2	6	8		16	CC	15	
	R2.12 Anglais	0	3	3		6	CC	6	
	R2.13 Communication technique	0	3	2		5	CC	3	
	TOTAL RESSOURCES	5	17	18		40		60	
	SAÉ								
	S2.03 Installation de services réseau	0	6	4	16	10	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2		2	
	TOTAL SAE	0	6	6	16	12		40	
TOTAL UE 2.3		5	23	24	16	52		100	5
UE2.4	RESSOURCES								
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R2.06 Exploitation d'une base de données	4	8	22		34	CC	30	
	R2.08 Outils numériques pour les statistiques descriptives	1	6	8		15	CC	12	
	R2.10 Gestion de projets et des organisations								
	R2.12 Anglais	0	3	3		6	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	5	17	33		55		48	
	SAÉ								
	S2.04 Exploitation d'une base de données	0	6	4	16	10	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2		2	
	TOTAL SAE	0	6	6	16	12		40	
TOTAL UE2.4		5	23	39	16	67		88	5
UE2.5	RESSOURCES								
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R2.02 Développement d'applications avec IHM	2	4	6		12	CC	3	
	R2.03 Qualité de développement	1	1	7		9	CC	6	
	R2.07 Graphes	3	6	6		15	CC	6	
	R2.10 Introduction à la gestion des organisations	5	7	6		18	CC	30	
	R2.12 Anglais	0	3	3		6	CC	6	
	R2.13 Communication technique	0	3	3		6	CC	9	
	TOTAL RESSOURCES	11	24	31		66		60	
	SAÉ								
	S2.05 Gestion de projet	0	6	2	16	8	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	1	0	1		2	
	TOTAL SAE	0	6	3	16	9		40	
TOTAL UE2.5		11	30	34	16	75		100	5
UE2.6	RESSOURCES								
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R2.02 Développement d'applications avec IHM	4	2	6		12	CC	4	
	R2.10 Introduction à la gestion des systèmes d'information	5	7	6		18	CC	12	
	R2.11 Introduction au Droit	6	12	0		18	CC	17	
	R2.12 Anglais	0	3	3		6	CC	17	
	R2.13 Communication technique	0	3	3		6	CC	11	
	R2.14 Projet professionnel et personnel : métiers de l'informatique	0	6	8		14	CC	11	
	TOTAL RESSOURCES	15	33	26		74		72	
	SAÉ								
	S2.06 Organisation d'un travail d'équipe	0	8	2	16	10	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	1	0	1		2	
	TOTAL SAE	0	8	3	16	11		40	
TOTAL UE2.6		15	41	29	16	85		112	5
TOTAL S2		57	172	196	96	425		600	30
TOTAL NIVEAU 1		122	346	382	168	850		1200	60
CC : contrôle continu									
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTÉ					BUT1
Mention :	INFORMATIQUE Nevers <i>Parcours développement d'applications</i>					
Volume horaire étudiant :	115 h	340 h	388 h	h	175 h	843 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Alexandre Guidet Professeur agrégé ☎ 03.80.39.64.52 alexandre.guidet@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT INFO ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Alexandra De Oliveira ☎ 03.80.39. info-sec-nev@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE site de Nevers 26 rue de l'Université 58000 Nevers	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les départements Informatique des IUT forment en trois ans les informaticiens qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques répondant aux besoins de transformation numérique des organisations. Le technicien supérieur en informatique exerce son activité au sein des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels, des DSI des

entreprises (banques, assurances, grande distribution, industrie, plateformes e-commerce...) et des administrations. Il met ses compétences spécialisées en informatique au service des entreprises (finance, comptabilité, ressources humaines, logistique, production, etc). À l'issue de la formation, l'informaticien diplômé exerce ses missions de manière autonome, ou peut, dans une structure importante, travailler sous la direction d'un chef de projet.

La formation s'appuie sur l'acquisition de savoirs fondamentaux en développement informatique et web par l'apprentissage de langages de programmation les plus utilisés, en administration des systèmes et réseaux, en bases de données et en conduite de projets ; l'accent est mis sur la communication écrite et orale, y compris en langue anglaise, et sur l'importance du travail en groupe pour intégrer une équipe projet.

Les titulaires du B.U.T. Informatique compétents sur les plans technique et méthodologique, sont également sensibilisés aux problématiques actuelles (sécurité des données, cloud computing, intelligence artificielle...), aux questions sociétales, juridiques, éthiques et environnementales liées aux usages du numérique.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le B.U.T. informatique permet d'exercer une activité dans le secteur public ou privé, notamment dans les ESN (Entreprises de Services du Numérique).

Les domaines sont variés : télécommunications, banques, assurances, grande distribution, industries, défense, éditeurs de logiciels...

Quelques exemples de métiers :

- Concepteur-développeur (mobile, web, IOT, jeux vidéo, d'applications etc.)
- DevOps
- Testeur
- Lead developer (selon les secteurs et les technologies)
- Développeur Big Data, administrateur de bases de données
- Intégrateur ou paramétreur / gestionnaire de progiciels/applications
- Scrum master
- Administrateur outils système réseau,
- Architecte informatique et infrastructure logicielle,
- Technico-commercial de solutions informatiques matérielles ou logicielles,

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences communes à tous les parcours du BUT informatique :

- Réaliser un développement d'application
- Optimiser des applications informatiques
- Administrer des systèmes informatiques communicants complexes
- Gérer des données de l'information
- Conduire un projet
- Travailler dans une équipe informatique

Le parcours « Réalisation d'applications » complète ces compétences : de l'expression du besoin du client, à la conception, à la programmation, à la validation et à la maintenance de l'application. Il forme aux métiers de concepteur-développeur d'applications (mobile, web, Internet des objets, jeux vidéo...).

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme

[Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE1.1	RESSOURCES									
Développer des applications informatiques simples	R1.01 Initiation au développement	8	18	30		56	CC	42		
	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	4		5	CC	12		
	R1.10 Anglais technique	0	2	2		4	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	9	20	36		65		60		
	SAÉ									
	S1.01 Implémentation d'un besoin client	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1		0		
	TOTAL SAE	1	4	3	12	8		40		
TOTAL UE1.1		10	24	39	12	73		100	5	
UE1.2	RESSOURCES									
Appréhender et construire des algorithmes	R1.01 Initiation au développement	6	10	18		34	CC	24		
	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	0	4	0		4	CC	6		
	R1.06 Mathématiques discrètes	4	10	4		18	CC	15		
	R1.07 Outils mathématiques fondamentaux	2	10	10		22	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	12	34	32		78		60		
SAÉ										
	S1.02 Comparaison d'approches algorithmiques	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1	CC	0		
	TOTAL SAE	1	4	3	12	8		40		
TOTAL UE 1.2		13	38	35	12	86		100	5	
UE1.3	RESSOURCES									
Installer et configurer un poste de travail	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	4	4	8		16	CC	21		
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	4	4	20		28	CC	21		
	R1.10 Anglais technique	0	4	6		10	CC	12		
	R1.11 Bases de la communication	0	2	4		6	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	8	14	38		60		60		
SAÉ										
	S1.03 Installation d'un poste pour le développement	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1		0		
	TOTAL SAE	1	4	3	12	8				
TOTAL UE 1.3		9	18	41	12	68		100	5	
UE1.4	RESSOURCES									
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R1.05 Introduction aux bases de données et SQL	7	16	22		45	CC	36		
	R1.06 Mathématiques discrètes	6	10	6		22	CC	18		
	R1.09 Économie durable et numérique	2	4	0		6	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	15	30	28		73		60		
SAÉ										
	S1.04 Création d'une base de données	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1		0		
	TOTAL SAE	1	4	3	12	8				
TOTAL UE1.4		16	34	31	12	81		100	5	
UE1.5	RESSOURCES									
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R1.02 Développement d'interfaces web	1	2	8		11	CC	18		
	R1.08 Gestion de projet & des organisations	3	10	6		19	CC	27		
	R1.11 Bases de la communication	0	4	4		8	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	4	16	18		38		60		
SAÉ										
	S1.05 Recueil de besoins	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1	1	1		0		
	TOTAL SAE	1	4	3	13	8				
TOTAL UE1.5		5	20	21	13	46		100	5	

UE1.6	RESSOURCES									
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	2		3	CC	5		
	R1.08 Gestion de projet & des organisations	2	6	2		10	CC	11		
	R1.09 Économie durable et numérique	2	14	0		16	CC	11		
	R1.10 Anglais technique	0	4	4		8	CC	11		
	R1.11 Bases de la communication	0	4	4		8	CC	11		
	R1.12 Projet professionnel et personnel	0	4	6		10	CC	11		
	TOTAL RESSOURCES	5	32	18		55		60		
SAÉ										
	S1.06 Découverte de l'environnement économique et écologique	1	4	2	12	7	CC	40		
	P1.01 Portfolio	1		1	2	2		0		
	TOTAL SAE	2	4	3	14	9				
TOTAL UE1.6		7	36	21	14	64		100	5	
TOTAL S1		60	170	188	75	418		600	30	

CC : contrôle continu
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE2.1	RESSOURCES									
Développer des applications informatiques simples	R2.01 Développement orienté objets	5	10	14		29	CC	21		
	R2.02 Développement d'applications avec IHM	4	8	12		24	CC	21		
	R2.03 Qualité de développement	1	4	10		15	CC	12		
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	2		4	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	10	24	38		72		60		
SAÉ										
	S2.01 Développement d'une application	2	4	4	16	10	CC	38		
	P2.01 Portfolio	0	1	0		1	CC	2		
	TOTAL SAE	2	5	4	16	11		40		
TOTAL UE2.1		12	29	42	16	83		100	5	
UE2.2	RESSOURCES									
Appréhender et construire des algorithmes	R2.01 Développement orienté objets	3	10	14		27	CC	15		
	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	2	2	4		8	CC	12		
	R2.07 Graphes	3	10	10		23	CC	21		
	R2.09 Méthodes numériques	2	4	8		14	CC	12		
	TOTAL RESSOURCES	10	26	36		72		60		
SAÉ										
	S2.02 Exploration algorithmique d'un problème	2	4	4	16	10	CC	38		
	P2.01 Portfolio		1	0		1	CC	2		
	TOTAL SAÉ	2	5	4	16	11		40		
TOTAL UE 2.2		12	31	40	16	83		100	5	
UE2.3	RESSOURCES									
Installer et configurer un poste de travail	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	4	8	8		20	CC	36		
	R2.05 Introduction aux services réseaux	4	6	6		16	CC	15		
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6		
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	0	2		2	CC	3		
	TOTAL RESSOURCES	8	16	18		42		60		
SAÉ										
	S2.03 Installation de services réseau	2	4	4	16	10	CC	38		
	P2.01 Portfolio		1	1	1	2	CC	2		
	TOTAL SAÉ	2	5	5	17	12		40		
TOTAL UE 2.3		10	21	23	17	54		100	5	

UE2.4		RESSOURCES								
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R2.06 Exploitation d'une base de données	2	6	26		34	CC	30		
	R2.08 Outils numériques pour les statistiques descriptives	1	6	8		15	CC	12		
	R2.10 Gestion de projet & des organisations	2	4	2		8	CC	12		
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	5	18	38		61		60		
		SAÉ								
TOTAL UE2.4	S2.04 Exploitation d'une base de données	2	4	4	16	10	CC	38		
	P2.01 Portfolio		1	1	1	2	CC	2		
	TOTAL SAÉ	2	5	5	17	12		40		
TOTAL UE2.4		7	23	43	17	73		100	5	
UE2.5		RESSOURCES								
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R2.02 Développement d'applications avec IHM	0	0	4		4	CC	3		
	R2.03 Qualité de développement	0	0	4		4	CC	6		
	R2.07 Graphes	0	2	2		4	CC	6		
	R2.10 Gestion de projet & des organisations	4	14	8		26	CC	30		
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	4		6	CC	6		
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	4	4		8	CC	9		
TOTAL RESSOURCES	4	22	26		52		60			
		SAÉ								
TOTAL UE2.5	S2.05 Gestion d'un projet	2	4	4	16	10	CC	38		
	P2.01 Portfolio		1	1	1	2	CC	2		
	TOTAL SAÉ	2	5	5	17	12		40		
TOTAL UE2.5		6	27	31	17	64		100	5	
UE2.6		RESSOURCES								
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R2.02 Développement d'applications avec IHM	2	2	4		8	CC	4		
	R2.11 Droit des contrats et du numérique	4	14	0		18	CC	17		
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	4	4		8	CC	17		
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	4	4		8	CC	11		
	R2.14 Projet professionnel et personnel : métiers de l'informatique	0	10	4		14	CC	11		
TOTAL RESSOURCES	6	34	16		56		60			
		SAÉ								
TOTAL UE2.6	S2.06 Organisation d'un travail d'équipe	2	4	4	16	10	CC	38		
	P2.01 Portfolio		1	1	1	2	CC	2		
	TOTAL SAÉ	2	5	5	17	12		40		
TOTAL UE2.6		8	39	21	17	68		100	5	
TOTAL S2		55	170	200	100	425		600	30	
TOTAL NIVEAU 1		115	340	388	175	843		1200	60	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelors universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelors universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelors universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE					BUT1
Mention :	MÉTIERS DU MULTIMÉDIA ET DE L'INTERNET MMI					
Volume horaire étudiant :	153 h	415,5 h	333 h	h	200 h	901,5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Céline MOREIRA Maître de conférences ☎ 03.80.39.65.71 mmi-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT MMI ☎ 03.80.39.65.19 edith.daval@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.65.70 mmi-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Métiers du Multimédia et de l'internet (MMI) - Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les métiers du multimédia et de l'internet sont omniprésents : de la conception / réalisation de site internet (entreprises, administration...) à la gestion de communauté (animation de pages sur les réseaux sociaux), en passant par la production de contenu. La formation MMI s'attache à intégrer la dimension innovante de ce secteur en s'appuyant sur les compétences et connaissances des métiers d'aujourd'hui. La notion de veille technologique, indissociable de cette formation permet à l'équipe pédagogique d'adapter les

enseignements en permanence pour prendre en compte les évolutions technologiques et assurer l'employabilité des diplômés.

La spécialité Métiers du Multimédia et de l'Internet propose trois parcours partageant les mêmes compétences sur les deux premières années, et une spécialisation forte sur la dernière année. Néanmoins ces parcours s'appuient sur des référentiels de formation qui permettront une spécification dès la deuxième année que ce soit au travers des mises en situations ou des ressources dispensées.

Les parcours varient entre 25 et 40% selon les années afin de prendre en compte les spécificités locales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'étudiant pourra, en fonction de son projet professionnel et personnel, choisir l'un des trois parcours du BUT MMI.

- Stratégie de communication numérique et design d'expérience,
- Création numérique,
- Développement Web et dispositifs interactifs.

Les étudiants diplômés d'un BUT MMI dispensé par les IUT peuvent exercer les activités autour de :

- L'accompagnement des entreprises, des marques, des collectivités locales ou publiques, dans leur démarche de communication numérique.
- La conception d'une réponse stratégique, d'une stratégie globale dans la démarche de communication numérique ou dans la conception d'un produit ou d'un service multimédia.
- L'expression d'un message sur différents supports, fixes ou animés, autour de l'audiovisuel, de la production graphique, d'une conception 3D, d'une charte graphique, etc.
- Le développement du produit ou du service dans un environnement web, ou sur des dispositifs interactifs.
- La mise en place d'une démarche de gestion de projet, mais aussi toutes les compétences nécessaires pour la création d'une marque ou d'une entreprise dans le secteur du numérique.

Les étudiants sont sensibilisés durant leur formation au développement durable, notamment au travers des concepts de l'éco-conception, mais aussi de l'accessibilité numérique au plus grand nombre, notamment au travers du respect de normes et de standards de qualité.

De par leur formation, les étudiants peuvent exercer dans de nombreux domaines, et pourront suivre l'évolution des technologies et des standards de développement ou des supports de communication ou de diffusion.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les fiches RNCP correspondant aux trois parcours du BUT MMI sont disponibles aux URL suivantes.

- Stratégie de communication numérique et design d'expérience

<http://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35500>

- Création numérique

<http://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35501>

- Développement web et dispositifs interactifs

<http://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35502>

Les codes NSF et Formacode suivants y sont précisés.

Parcours	Codes NSF	Formacodes
Stratégie de communication numérique et design d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> • 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information • 326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission • 323 : Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle 	<ul style="list-style-type: none"> • 46263 : internet • 46217 : conception réalisation transmédia • 46347 : stratégie communication numérique • 46262 : multimédia • 46207 : conduite projet multimédia
Création numérique		<ul style="list-style-type: none"> • 46263 : internet • 46217 : conception réalisation transmédia • 46072 : art graphique • 46081 : création graphique • 46262 : multimédia
Développement web et dispositifs interactifs		<ul style="list-style-type: none"> • 31090 : programmation web • 46263 : internet • 31018 : architecture orientée services • 31094 : conduite projet informatique • 46262 : multimédia

Le tableau suivant décrit les compétences telles qu'elles sont définies dans le programme national.

Compétence	Composantes essentielles
<p>Comprendre</p> <p>Comprendre les écosystèmes, les besoins des utilisateurs et les dispositifs de communication numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en intégrant les enjeux humains, écologiques et éthiques • en écoutant et observant les utilisateurs • en s'appuyant sur des données quantitatives pertinentes et des outils statistiques adaptés • en sollicitant des modèles théoriques issus des sciences humaines et sociales • en restituant les résultats de manière synthétique
<p>Concevoir</p> <p>Concevoir ou co-concevoir une réponse stratégique pertinente à une problématique complexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en optimisant la responsabilité sociale et environnementale de l'organisation • en s'intégrant aux écosystèmes physiques et numériques des parties prenantes

	<ul style="list-style-type: none"> • en s'appuyant sur les usages et les modes de communication observés • en enrichissant sa démarche de connaissances sociologiques, esthétiques, culturelles et inter-culturelles • en présentant de façon convaincante la réponse proposée, en français, en anglais ou dans d'autres langues
<p style="text-align: center;">Exprimer</p> <p>Exprimer un message avec les médias numériques pour informer et communiquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en veillant à la qualité esthétique des créations et en la justifiant par des références culturelles et artistiques • en produisant un discours de qualité, appuyé sur les théories du récit et les traditions narratives • en respectant la stratégie de communication établie • en veillant à la qualité orthographique, grammaticale et typographique des productions • en communiquant en français, en anglais ou dans d'autres langues
<p style="text-align: center;">Développer</p> <p>Développer pour le web et les médias numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en se conformant aux standards du Web et aux normes d'accessibilité • en s'appuyant sur des concepts théoriques issus de l'informatique et des sciences de l'information • en produisant du code fonctionnel, sobre et réutilisable • en utilisant les outils favorisant un développement itératif et collaboratif • en veillant à la sécurité des systèmes et des données
<p style="text-align: center;">Entreprendre</p> <p>Entreprendre dans le secteur du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en s'appuyant sur une veille technologique et des modèles de l'innovation • en favorisant la collaboration entre les parties prenantes du projet • en respectant le droit et la vie privée • en favorisant la sobriété numérique <p>en exploitant des cadres de réflexion français et internationaux</p>

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Le programme national définit trois niveaux de compétences correspondant chacun à une année du diplôme. A l'issue de la première année, l'étudiant(e) devra avoir validé le premier niveau de chaque compétence, au travers des apprentissages critiques présentés dans le tableau ci-dessous.

Niveau 1 de la compétence		Apprentissages critiques
Comprendre	Comprendre les éléments de communication et les attentes utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender un contexte économique, sociologique, culturel, juridique, technologique, communicationnel et médiatique • Évaluer un site web, un produit multimédia ou un dispositif interactif existant en s'appuyant sur des guides de bonnes pratiques • Extraire et interpréter des indicateurs quantitatifs (métriques) et statistiques pour évaluer l'efficacité d'un service ou d'un site Web • Interpréter les éléments sémiotiques (langage, ton de voix, logotype, typographies, couleurs, visuels, etc.) • Identifier les cibles (critères socio-économiques, démographiques, géographiques, culturels, etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des entretiens utilisateurs (sélection de la cible, écriture du guide d'entretien, organisation) • Bâtir le modèle des attentes utilisateurs
Concevoir	Concevoir une réponse stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un produit ou un service en termes d'usage et de fonctionnalité • Construire la proposition de valeur d'un produit ou d'un service • Proposer une recommandation marketing (cibles, objectifs, points de contact) • Mettre au point une stratégie de communication en adaptant le message aux objectifs • Rédiger une charte éditoriale pour un site web, un blog, un réseau social (préconisation rédactionnelle, référencement naturel) • Communiquer sur les réseaux sociaux (ligne éditoriale et calendrier de publication)
Exprimer	Exprimer un message par des productions simples	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un écrit communicationnel dans un style juste et pertinent, en phase avec la stratégie • Produire des pistes graphiques et des planches d'inspiration • Créer, composer et retoucher des visuels • Tourner et monter une vidéo (scénario, captation image et son, etc.) • Designer une interface web (wireframes, UI) • Optimiser les médias en fonction de leurs usages et supports de diffusion
Développer	Développer un site web simple et le mettre en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter de manière autonome un environnement de développement efficace et productif • Produire des pages Web statiques et fluides utilisant un balisage sémantique efficace • Générer des pages Web ou vues à partir de données structurées incluant des interactions simples • Mettre en ligne une application Web en utilisant une solution d'hébergement standard • Modéliser les données et les traitements d'une application Web • Utiliser et adapter un modèle d'accès aux données • Déployer et personnaliser une application Web en utilisant un CMS ou un framework MVC
Entreprendre	Entreprendre un projet numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer un projet avec une méthode classique • Budgétiser un projet et suivre sa rentabilité • Faire un appel d'offre (cahier des charges, brief, analyse des réponses, choix du prestataire, contractualisation) • Découvrir les écosystèmes d'innovation numérique (fab labs, living labs, tiers-lieux, incubateurs...) • Analyser un produit ou un service innovant en identifiant les propositions de valeurs et en évaluant les solutions proposées • Construire une présence en ligne professionnelle (personal branding)

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Comprendre les éléments de communication et les attentes utilisateurs	R101 - Anglais									
	R103 - Ergonomie et accessibilité	3	4	8		15	CC	3		
	R104 - Culture numérique	7,5	7,5	0		15	CC	3		
	R105 - Stratégie de communication	3	4	0		7	CC	2		
	R109 - Culture artistique	1,5	1,5	1,5		4,5	CC	1		
	R116 - Représentation et traitement de l'information	1,5	1,5	3		6	CC	1		
	R118 - Économie et droit du numérique	3	6	0		9	CC	2		
	R119 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	19,5	25,5	12,5		57,5		12,5		
	SAÉ									
	SAE101 - Audit de communication numérique	3	12	3	12	18	CC	8		
	SAE110 - Portfolio	0	0	0	0	0		0		
	TOTAL SAE	3	12	3	12	18		8		
TOTAL UE11		22,5	37,5	15,5	12	75,5		20,5	5	
UE12	RESSOURCES									
Concevoir une réponse stratégique	R101 - Anglais	0	1,5	7,5		9	CC	1		
	R102 - Anglais renforcé	1,5	3	4,5		9	CC	1		
	R105 - Stratégies de communication	3	16	0		19	CC	3		
	R106 - Expression, communication	1,5	6	6		13,5	CC	2		
	R119 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	6	27,5	18		51,5		7,5		
	SAÉ									
	SAE102 - Recommandation de communication numérique	3	9	3	12	15	CC	6		
	SAE110 - Portfolio	0	0	0	0	0		0		
	TOTAL SAE	3	9	3	12	15		6		
TOTAL UE 12		9	36,5	21	12	66,5		13,5	6	
UE13	RESSOURCES									
Exprimer un message par des productions simples	R101 - Anglais	0	1,5	1,5		3	CC	1		
	R106 - Expression, communication et rhétorique									
	R107 - Écriture multimédia et narration	1,5	6	8		15,5	CC	3		
	R108 - Production graphique	1,5	3	16		20,5	CC	4		
	R109 - Culture artistique	1,5	1,5	9		12	CC	2		
	R110 - Production audio et vidéo	1,5	3	16		20,5	CC	4		
	R116 - Représentation et traitement de l'information	1,5	1,5	12		15	CC	3		
	R119 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	7,5	17,5	62,5		87,5		17,5		
	SAÉ									
	SAE103 - Design graphique	4,5	12	3	12	19,5	CC	6		
	SAE104 - Production audio et vidéo	4,5	16	3	12	23,5	CC	6		
	SAE110 - Portfolio	0	0	0	0	0		0		
	TOTAL SAE	9	28	6	24	43		12		
TOTAL UE 13		16,5	45,5	68,5	24	130,5		29,5	8	
UE14	RESSOURCES									
Développer un site web simple et le met en ligne	R112 - Intégration web	1,5	8	16		25,5	CC	5		
	R113 - Développement web	1,5	3	16		20,5	CC	4		
	R115 - Hébergement	3	3	9		15	CC	3		
	R119 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	6	15	41		62		12,5		
	SAÉ									
	SAE105 - Produire un site web	6	28	3	24	37	CC	12		
	SAE110 - Portfolio	0	0	0	0	0		0		
	TOTAL SAE	6	28	3	24	37		12		
TOTAL UE14		12	43	44	24	99		24,5	8	
UE15	RESSOURCES									
Entreprendre un projet numérique	R101 - Anglais	1,5	1,5	0		3	CC	1		
	R102 - Anglais renforcé	0	1,5	0		1,5	CC	1		
	R106 - Expression, communication	0	0	6		6	CC	2		
	R118 - Économie et droit du numérique	3	3	0		6	CC	1		
	R117 - Gestion de projet	1,5	3	10,5		15	CC	3		
	R119 - PPP	3	12	0		15	CC	4		
	TOTAL RESSOURCES	9	21	16,5		46,5		12		
	SAÉ									
		SAE106 - Gestion de projet pour une recommandation de communication numérique	6	18	3	24	27	CC	10	
		SAE110 - Portfolio	1,5	4,5	0	4	6		0	
	TOTAL SAE	7,5	22,5	3	28	33		10		
TOTAL UE15		16,5	43,5	19,5	28	79,5		22	3	
TOTAL S1		76,5	206	168,5	100	451		110	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
Comprendre les éléments de communication et les attentes utilisateurs	R203 - Ergonomie et accessibilité	3	4	8		15	CC	3		
	R204 - Culture numérique	7,5	7,5	0		15	CC	3		
	R216 - Représentation et traitement de l'information	0	0	4,5		4,5	CC	1		
	R219 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	10,5	12,5	12,5		35,5		7,5		
	SAÉ									
	SAE201 - Exploration des usages	4,5	9	1,5	4,5	15	CC	4		
	SAE210 - Portfolio	1,5	0	0	4	1,5		1		
	TOTAL SAE	6	9	1,5	8,5	16,5		5		
TOTAL UE21	TOTAL UE21	16,5	21,5	14	8,5	52		12,5		4
UE22	RESSOURCES									
Concevoir une réponse stratégique	R201 - Anglais	0	1,5	6		7,5	CC	3		
	R202 - Anglais renforcé	1,5	4,5	0		6	CC	2		
	R205 - Stratégie de communication	6	9	0		15	CC	3		
	R206 - Expression, communication et rhétorique									
	R219 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
TOTAL RESSOURCES	7,5	16	6		29,5		8,5			
	SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	3	15	1,5	12	19,5	CC	5		
	SAE210 - Portfolio	0	1,5	0	4	1,5		1		
	TOTAL SAE	3	16,5	1,5	16	21		6		
TOTAL UE22	TOTAL UE22	10,5	32,5	7,5	16	50,5		14,5		4
UE23	RESSOURCES									
Exprimer un message par des productions simples	R201 - Anglais	0	1,5	3		4,5	CC	1		
	R202 - Anglais renforcé	0	0	4,5		4,5	CC	1		
	R207 - Écriture multimédia et narration	1,5	4	9		14,5	CC	3		
	R208 - Production graphique	1,5	4	16		21,5	CC	4		
	R209 - Culture artistique	1,5	4,5	9		15	CC	3		
	R210 - Production audio et vidéo	0	4	16		20	CC	4		
	R216 - Représentation et traitement de l'information	1,5	4,5	4,5		10,5	CC	2		
	R219 - PPP		1			1	CC	0,5		
TOTAL RESSOURCES	6	23,5	62		91,5		18,5			
	SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	9	22,5	6	32	37,5	CC	12		
	SAE210 - Portfolio	0	1,5	0	4	1,5		1		
	TOTAL SAE	9	24	6	36	39		13		
TOTAL UE 23	TOTAL UE 23	15	47,5	68	36	130,5		31,5		9
UE24	RESSOURCES									
Développer un site web simple et le met en ligne	R211 - Gestion de contenus	0	6	4		10	CC	2		
	R212 - Intégration web	1,5	4	16		21,5	CC	4		
	R213 - Développement web	3	6	12		21	CC	4		
	R214 - Système d'information	1,5	9	4,5		15	CC	3		
	R215 - Hébergement	1,5	3	10,5		15	CC	3		
	R219 - PPP	0	1	0		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	7,5	29	47		83,5		16,5		
	SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	3	3	1,5	4	7,5	CC	2		
	SAE203 - Site web et base de données	4,5	28	4	24	36,5	CC	10		
	SAE210 - Portfolio	0	1,5	0	4	1,5		1		
	TOTAL SAE	7,5	32,5	5,5	32	45,5		13		
TOTAL UE24	TOTAL UE24	15	61,5	52,5	32	129		29,5		9
UE25	RESSOURCES									
	R201 - Anglais	0	1,5	1,5		3	CC	1		
	R206 - Expression, communication et rhétorique	0	6	9		15	CC	3		
	R211 - Gestion de contenus									
	R217 - Gestion de projet	3	4	8		15	CC	3		
	R218 - Économie et droit du numérique	6	9	0		15	CC	3		
	R219 - PPP	3	8	4		15	CC	4		
TOTAL RESSOURCES	12	28,5	22,5		63		14			
	SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	6	4,5	0	3	10,5	CC	2		
	SAE204 - Construire sa présence en ligne	1,5	12	0	4,5	13,5	CC	6		
	SAE210 - Portfolio	0	1,5	0	0	1,5		1		
	TOTAL SAE	7,5	18	0	7,5	25,5		9		
TOTAL UE25	TOTAL UE25	19,5	46,5	22,5	7,5	88,5		23		4
TOTAL S2	TOTAL S2	76,5	209,5	164,5	100	450,5		111		30
TOTAL NIVEAU 1	TOTAL NIVEAU 1	153	415,5	333	200	901,5				60

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS RT					
Volume horaire étudiant :	113 h	382 h	399 h	h	170 h	894 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jean-Luc DEPREZ ☎ 03.80.39.28.41 rt-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.28.40 rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE site d'AUXERRE département Réseaux et Télécommunications Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation de Bachelor Universitaire de Technologie en Réseaux & télécommunications (BUT R&T) répond à la demande toujours croissante de compétences dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication. Les réseaux informatiques sont au cœur de nombreuses activités dont l'importance pour la vie sociale et économique est chaque jour plus présente : télétravail, communications

mobiles, réseaux à très haut débit, transport et accès à l'information. Ces technologies, en pleine évolution, impliquent des objets communicants de plus en plus répandus tant chez les particuliers que dans les entreprises (Internet des objets). Elles génèrent d'importants flux de données et posent de nouveaux problèmes de cybersécurité. La plupart des entreprises déportent tout ou partie de leurs données et traitements vers des data centers et mobilisent des solutions de cloud computing. Le déploiement d'infrastructures et de services réseaux ou le suivi de leur évolution sont au cœur de projets d'envergure à gérer et piloter. Le BUT R&T forme en trois ans des techniciens capables de comprendre, de mettre en œuvre, de configurer et de maintenir des équipements et systèmes d'information, tout en assurant leur sécurité physique et logicielle.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation dispensée dans les départements de la spécialité « Réseaux & télécommunications » permet au ou à la future diplômée d'exercer différentes activités professionnelles :

- Conception, installation, administration d'infrastructures et de services réseaux informatiques ;
- Déploiement et administration de solutions de télécommunications fixes ou mobiles et de systèmes de communications (ToIP, téléconférence, visio, chat, ...) ;
- Analyse, suivi, coordination des projets et leur valorisation ;
- Déploiement et maintenance d'un système d'information et de solutions logicielles, développement d'outils informatiques.

Ces activités seront élargies en choisissant l'une des cinq spécialisations suivantes :

- La coordination de la cybersécurité des systèmes d'information (Cybersécurité). Cette spécialité regroupe l'ensemble des métiers liés à la sécurité des systèmes d'information, de l'installation d'équipements de sécurité à leur surveillance. Le diplômé du parcours Cybersécurité sera capable d'administrer un système d'information sécurisé, de le superviser, de détecter et de parer aux attaques informatiques. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien en cybersécurité, Technicien des réseaux d'entreprises, Technicien réseaux sécurisés, Technicien d'infrastructures sécurisées, Coordinateur cybersécurité des systèmes d'information, Administrateur de solutions de sécurité, Auditeur de sécurité technique, Opérateur analyste SOC (Security Operation Center), Intégrateur de solutions de sécurité, Administrateur Data Center.
- L'administration de réseaux programmables, pour le Cloud ou le DevOps (DevCloud). Les diplômés exerceront les métiers de Technicien réseaux cloud, Administrateur cloud, Intégrateur cloud, intégrateur DevOps, Administrateur Réseaux Programmables, Administrateur Système & Réseaux (DevOps, NetDevOps), Technicien sécurité des systèmes cloud (DevSecOps), Administrateur de serveurs et de réseaux virtualisés.
- La communication entre objets mobiles et communicants, l'Internet des objets (IOM). Cette spécialité permettra de maîtriser les technologies de communication entre objets mobiles et communicants : téléphones, véhicules, capteurs de toute nature. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien de maintenance exploitation, Technicien de maintenance réseaux mobiles, Technicien télécom, Technicien support réseau mobile.
- Le pilotage et la direction d'activités réseaux et télécoms (PilPro). Cette spécialité permettra de comprendre les technologies des réseaux informatiques et de télécommunications afin de dialoguer avec les différents acteurs d'un projet ou d'un contrat. Elle permettra d'acquérir la capacité d'analyser, de suivre, coordonner puis de piloter les demandes internes et externes des entreprises, organismes privés ou publics, dans le respect des normes techniques et réglementaires de son activité. Les

diplômés exerceront les métiers de Responsable d'affaires clients, Conducteur de travaux (cuivre, fibre ou mobile), Technicien avant-vente, Technicien de production, Coordinateur de projet R&T, Chargé d'études télécoms, Pilote d'activités réseaux et télécoms, Pilote de production réseaux.

- Les opérateurs de télécommunication fixe et intégrateurs de solutions de communication pour l'entreprise (ROM). Cette spécialité forme aux métiers des opérateurs de télécommunication fixe qui fournissent l'accès au réseau pour les entreprises ou les particuliers et aux métiers d'intégrateur de solutions de communication pour l'entreprise. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien d'intervention client boucle locale, Technicien support réseaux fixes, Chargé de support technique, Technicien service client SAV, Superviseur ADSL/FTTH, Technicien production et d'intégration de solutions complexes, Technicien déploiement de la fibre optique, Pilote de production, Chargé d'ingénierie réseau structurant, Technicien d'intervention ToIP.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences de base suivantes correspondent au cœur de métier :

- Analyser et décrire un système complexe, associant les fonctions en électronique, la gestion de l'énergie, la communication et les transmissions ;
- Décoder des schémas structurels et identifier les sous-ensembles ;
- Identifier les composants d'un réseau ;
- Prendre en compte les différentes architectures cibles et configurer des systèmes constitutifs du réseau ;
- Configurer et déployer des outils de test de flux de données ;
- Développer des outils de validation des architectures réseaux et télécoms, déployer les protocoles en utilisant les langages appropriés ;
- Dépanner et assurer le contrôle préventif et le suivi opérationnel d'équipements ;
- Maintenir pour améliorer ;
- Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement et effectuer les modifications de mise en conformité du produit ;
- Mettre en œuvre des maquettes de projets après analyse avec les outils de modélisation et de simulation ;
- Valider la qualité des services proposés ;
- Repérer et décrire des évolutions scientifiques et technologiques ;
- Sélectionner les informations de manière pertinente (notamment sur Internet) ;
- S'adapter aux évolutions des métiers.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

A l'issue de la première année, les étudiants maîtrisent les concepts de base des réseaux et télécommunications. Ils sont capables de déployer un système réseaux et d'intégrer une machine dans un réseau, de réaliser un site web, d'écrire des scripts, d'accomplir des tâches simples de maintenance et d'administration d'un réseau, d'implémenter des algorithmes simples, d'installer et de configurer un poste téléphonique d'entreprise, de faire les configurations de base de matériel réseau et télécom.

Leurs connaissances fondamentales leur permettent d'acquérir les notions plus complexes de sécurité réseau, de technologies d'accès, de gestion d'annuaires, etc.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE11	RESSOURCES										
RT1 - Administrer les réseaux et l'Internet	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	4	8	14		26	CC	12			
	R102 - Principes et architectures des réseaux	6	6	15		27	CC	12			
	R103 - Réseaux locaux et équipements actifs	3	3	12		18	CC	8			
	R104 - Fondamentaux des systèmes électroniques	3	10	11		24	CC	8			
	R106 - Architectures des systèmes numériques et informatiques	6	10	8		24	CC	10			
	R108 - Bases des systèmes d'exploitation	2	4	7		13	CC	6			
	R110 - Anglais de communication et technique	0	3	4		7	CC	3			
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	0	4	4		8	CC	3			
	R112 - Projet personnel et professionnel	0	2	2		4	CC	2			
	R113 - Mathématiques du signal	4	8	0		12	CC	5			
	R114 - Mathématiques des transmissions	4	6	0		10	CC	4			
	TOTAL RESSOURCES	32	64	77		173			73		
		SAÉ									
		SAÉ101 - Se sensibiliser à l'hygiène informatique et à la cybersécurité	0	4	3	12	7	CC	16		
	SAÉ102 - S'initier aux réseaux informatiques	0	3	6	20	9	CC	33			
	SAÉ106 - Portfolio	0	1	0	0	1		0			
	TOTAL SAÉ	0	8	9	32	17		49			
TOTAL UE11		32	72	86	32	190		122		12	
UE12	Ressources										
RT2 - Connecter les entreprises et les usagers	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	2	3	5		10	CC	4			
	R103 - Réseaux locaux et équipements actifs	1	2	4		7	CC	4			
	R104 - Fondamentaux des systèmes électroniques	1	2	7		10	CC	5			
	R105 - Supports de transmission pour les réseaux locaux	2	4	6		12	CC	5			
	R110 - Anglais de communication et technique	0	6	5		11	CC	5			
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	2	4	7		13	CC	5			
	R112 - Projet personnel et professionnel	1	2	2		5	CC	3			
	R113 - Mathématiques du signal	4	14	0		18	CC	8			
	R114 - Mathématiques des transmissions	4	16	0		20	CC	8			
	R115 - Gestion de projet	0	4	0		4	CC	2			
	TOTAL RESSOURCES	17	57	36		110			49		
	SAÉ										
	SAÉ103 - Découvrir un dispositif de transmission	0	3	4	16	7	CC	33			
	SAÉ106 - Portfolio	0	0	2	0	2		0			
	TOTAL SAÉ	0	3	6	16	9		33			
TOTAL UE 12		17	60	42	16	119		82		8	
UE13	RESSOURCES										
RT3 - Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	2	3	5		10	CC	4			
	R107 - Fondamentaux de la programmation	2	16	24		42	CC	22			
	R108 - Bases des systèmes d'exploitation	2	4	8		14	CC	7			
	R109 - Introduction aux technologies Web	0	4	5		9	CC	4			
	R110 - Anglais de communication et technique	0	6	6		12	CC	5			
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	0	4	4		8	CC	4			
	R112 - Projet personnel et professionnel	0	4	2		6	CC	4			
	R115 - Gestion de projet	1	4	3		8	CC	4			
	TOTAL RESSOURCES	7	45	57		109			54		
		SAÉ									
	SAÉ104 - Se présenter sur Internet	0	4	5	12	9	CC	16			
	SAÉ105 - Traiter des données	0	4	6	20	10	CC	26			
	SAÉ106 - Portfolio	0	0	2	0	2		0			
	TOTAL SAÉ	0	8	13	32	21		42			
TOTAL UE 13		7	53	70	32	130		96		10	
TOTAL S1		56	185	198	80	439		300		30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21 RT1 - Administrer les réseaux et l'Internet	RESSOURCES										
	R201 - Technologie de l'Internet	12	14	23		49	CC	19			
	R202 - Administration systèmes et fondamentaux de la virtualisation	2	6	14		22	CC	12			
	R203 - Bases des services réseaux	4	8	18		30	CC	12			
	R204 - Initiation à la téléphonie d'entreprise	1	4	4		9	CC	8			
	R205 - Signaux et systèmes pour les transmissions	1	2	3		6	CC	2			
	R209 - Initiation au développement Web	0	2	3		5	CC	2			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	4	4		8	CC	3			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	0	4	4		8	CC	3			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	3	2		5	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	2	4	0		6	CC	3			
	R214 - Analyse mathématique des signaux	2	6	0		8	CC	3			
	TOTAL RESSOURCES	24	57	75		156			69		
	SAÉ										
	SAÉ201 - Construire un réseau informatique pour une petite structure	0	4	7	12	11	CC	23			
	SAÉ204 - Projet intégratif	0	3	0	18	3	CC	22			
	SAÉ205 - Portfolio	0	0	0	2	0		1			
	TOTAL SAÉ	0	7	7	32	14		46			
	TOTAL UE21	24	64	82	32	170		115		11	
	UE22 RT2 - Connecter les entreprises et les usagers	RESSOURCES									
R201 - Technologie de l'Internet		2	4	4		10	CC	4			
R204 - Initiation à la téléphonie d'entreprise		1	4	5		10	CC	4			
R205 - Signaux et systèmes pour les transmissions		5	13	12		30	CC	12			
R206 - Numérisation de l'information		4	8	12		24	CC	10			
R210 - Anglais de communication et technique		0	10	8		18	CC	8			
R211 - Expression, culture, communication professionnelle		1	4	5		10	CC	4			
R212 - Projet personnel et professionnel		0	3	2		5	CC	2			
R213 - Mathématiques des systèmes numériques		2	10	0		12	CC	5			
R214 - Analyse mathématique des signaux		4	18	0		22	CC	8			
TOTAL RESSOURCES		19	74	48		141		57			
SAÉ											
SAÉ202 - Mesurer et caractériser un signal ou un système		0	3	8	12	11	CC	19			
SAÉ204 - Projet intégratif		0	3	0	15	3	CC	18			
SAÉ205 - Portfolio		0	0	0	2	0		1			
TOTAL SAÉ		0	6	8	29	14		38			
TOTAL UE 22		19	80	56	29	155		95		10	
UE23 RT3 - Créer des outils et applications informatiques pour les R&T		RESSOURCES									
		R201 - Technologie de l'Internet									
		R202 - Administration systèmes et fondamentaux de la virtualisation	0	4	4		8	CC	4		
	R207 - Sources de données	4	4	12		20	CC	10			
	R208 - Analyse et traitement des données structurées	0	7	9		16	CC	10			
	R209 - Initiation au développement Web	4	6	9		19	CC	10			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	10	9		19	CC	8			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	2	4	6		12	CC	5			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	3	2		5	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	4	8	0		12	CC	5			
	TOTAL RESSOURCES	14	46	51		111		54			
	SAÉ										
	SAÉ203 - Mettre en place une solution informatique pour l'entreprise	0	5	12	12	17	CC	18			
	SAÉ204 - Projet intégratif	0	2	0	15	2	CC	17			
	SAÉ205 - Portfolio	0	0	0	2	0		1			
	TOTAL SAÉ	0	7	12	29	19		36			
	TOTAL UE 23	14	53	63	29	130		90		9	
	TOTAL S2	57	197	201	90	455		300		30	
	TOTAL NIVEAU 1	113	382	399	170	894		600		60	
	CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation											

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Demandes de modification des modalités du contrôle des connaissances

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x coût moyen de 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	S1 et S2	Toutes les UE	Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale <u>Evolution globale</u> (2021-22 > 2022-23) CM : 181,5h > 189h TD : 384,5h > 337,5h TP : 125h > 171h Total : 691h > 697,5h	Mise à jour des Programmes Nationaux des BUT : Validation par la CCN et le CNESER le 12 avril 2022 Publication au Journal Officiel de l'arrêté du 15 avril 2022 Publication des annexes 2 à 25 des PN au BO du 26 mai 2022		30/06	
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	S1 et S2		Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale <u>Evolution globale</u> (2021-22 > 2022-23) CM : 165,5h > 150h TD : 393,5h > 407h TP : 141h > 142h Total : 700h > 699h	Le cadrage national impose des contraintes nouvelles portant sur : le volume horaire des SAé, TD, TP, la modification /			

IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Génie Biologique / parcours Biologie Médicale et Biotechnologies (BMB)	S1 et S2	Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale <u>Evolution globale</u> (2021-22 > 2022-23) CM : 222h > 212h TD : 203,5h > 270h TP : 414h > 378h Total : 839,5h > 860h	suppression de certaines ressources et SAé et la prise en compte de l'adaptation locale.			
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Génie Biologique / parcours Science de l'Aliment et Biotechnologies (SAB)	S1 et S2	Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale <u>Evolution globale</u> (2021-22 > 2022-23) CM : 215h > 192h TD : 217,5h > 281h TP : 433h > 387h Total : 865,5h > 860h				
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Génie Civil Construction Durable Productique (GCCD)	S1 et S2	Envoi différé au 10 juin				
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Génie Civil Construction Durable Productique Apprentissage (GCCD APP)	S1 et S2	Envoi différé au 10 juin				

IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Génie Mécanique et Productique (GMP)	S1 et S2	<p>Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale</p> <p><u>Evolution globale (2021-22 > 2022-23)</u> CM : 102,5h > 102h TD : 317h > 344h TP : 412h > 384h Total : 831,5h > 830h</p>				
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	INFO-COM Communication des Organisations (COMOR)	S1 et S2	<p><i>Remplacement du parcours INO par le parcours COMOR</i></p> <p><i>INO (2021-22) > COMOR (2022-23)</i> CM : 94h > 100h TD : 496h > 424h TP : 135h > 198h Total : 725h > 722h</p>				
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	INFO-COM Métiers du Livres et du Patrimoine (MLP)	S1 et S2	<p>Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale</p> <p><u>Evolution globale (2021-22 > 2022-23)</u> CM : 145h > 152h TD : 451h > 382h TP : 119h > 191h Total : 715h > 725h</p>				

IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Informatique Dijon (INFO)	S1 et S2	<p>Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale</p> <p><u>Evolution globale (2021-22 > 2022-23)</u> CM : 121h > 122h TD : 294h > 346h TP : 420h > 382h Total : 835h > 850h</p>				
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Informatique Nevers (INFO)	S1 et S2	<p>Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale</p> <p><u>Evolution globale (2021-22 > 2022-23)</u> CM : 120h > 115h TD : 296h > 340h TP : 412h > 388h Total : 828h > 843h</p>				
IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)	S1 et S2	<p>Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale</p> <p><u>Evolution globale (2021-22 > 2022-23)</u> CM : 154h > 153h TD : 406h > 415,5h TP : 300h > 333h Total : 860h > 901,5h</p>				

IUT DIJON AUXERRE	BUT1	Réseaux et Télécommunications (R&T)	S1 et S2		Modification / suppression de ressources et SAé Ajustement des volumes horaires Prise en compte de l'adaptation locale <u>Evolution globale (2021-22 > 2022-23)</u> CM : 118h > 113h TD : 305h > 382h TP : 483h > 399h Total : 906h > 894h				
----------------------	------	---	----------	--	---	--	--	--	--

① Merci de compléter les trois informations demandées en cas d'heures supplémentaires.

② Impact Saghe notamment en cas de modification d'un libellé, des crédits ECTS, du volume horaire, changement de semestre ...